

A Guide d'entrevue – Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles



Évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal

Postes du Bout-de-l'Île et Bourassa et lignes d'alimentation

Étude d'impact sur l'environnement - Rencontre avec les intervenants

Arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Guide d'entrevue

Date : _____ / _____ / 2009

Nom et fonction du (des) répondant(s) :

INTRODUCTION

Mode de fonctionnement suggéré pour la rencontre

Présentation des objectifs de la rencontre :

- Rencontre d'échanges visant, entre autres, à améliorer la connaissance du milieu et de la problématique régionale
- Présentation sommaire du projet
- Préoccupation et attentes face au projet à l'étude

PLAN D'URBANISME, ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET AFFECTATIONS DU SOL

- 1- Le plan d'urbanisme de l'arrondissement a été révisé en février 2009. Le territoire visé inclut celui de la ville de Montréal-Est, jusqu'à ce que celle-ci produise son propre plan d'urbanisme. Qu'en est-il actuellement de la gestion du territoire compris dans la ville de Montréal-Est (affectations, règlements, etc.)?
- 2- Y a-t-il des mises à jour ou modifications prévues à court ou moyen terme dans le plan d'urbanisme de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles?
- 3- Quelles sont les orientations d'aménagement et le type de développement souhaité pour le territoire de votre arrondissement inclus dans la zone d'étude?
- 4- Pouvez-vous nous indiquer les grandes affectations du territoire pour le secteur de l'arrondissement compris dans la zone d'étude? Préciser notamment les secteurs naturels à préserver (Trame verte de l'est et autres) et discuter du territoire agricole protégé de Boscoville 2000.

POTENTIELS, RESSOURCES ET UTILISATIONS DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

- 5- Pouvez-vous nous indiquer les utilisations actuelles et projetées dans la zone d'étude?
- 6- Y a-t-il des plans d'aménagement ou de développement détaillés spécifiques visant le territoire inclus dans la zone d'étude?
- 7- Y a-t-il des secteurs que votre arrondissement considère propices pour le développement récréotouristique dans la zone d'étude?
- 8- Quelles sont les grandes propriétés privées ou publiques de l'arrondissement présentes dans la zone d'étude?
- 9- Quels sont les intervenants qui utilisent ou qui sont engagés dans l'utilisation, la gestion ou le développement de l'arrondissement dans la zone d'étude? (association, promoteur, etc.)
- 10- Quels sont les projets de développement présentement à l'étude ou prévus sur le territoire de l'arrondissement, que ce soit par l'arrondissement, la ville ou d'autres intervenants (projets de développement résidentiel, industriel, récréotouristique, de transport, d'infrastructures ou autres)?

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT

- 11- Pouvez-vous nous indiquer les sites ou les secteurs de l'arrondissement inclus dans la zone d'étude qui présentent un intérêt ou un caractère particulier (sites d'intérêt patrimonial ou historique, sites écologiques, paysages, etc.)?

INFRASTRUCTURES

- 12- Quelles sont les infrastructures de service existantes sur le territoire de votre arrondissement inclus dans la zone d'étude?
- 13- Avez-vous des projets de construction ou d'amélioration d'infrastructures dans la zone d'étude (services, réseau routier, etc.)?

- 14- Quels sont les derniers développements en ce qui concerne le projet du train de l'est (tracé, gare, travaux, etc.)?
- 15- Le tracé souhaité pour le prolongement de la ligne de métro est-il connu?
- 16- Mis à part ceux de l'arrondissement et ceux de l'AMT, y a-t-il d'autres projets d'infrastructures à l'étude ou en cours de réalisation?

DOCUMENTATION

- 17- Pouvons-nous obtenir une copie de votre réglementation d'urbanisme de même que le plan de zonage et les usages permis pour le secteur à l'étude?
- 18- Disposez-vous d'un répertoire ou d'un document identifiant les intervenants de l'arrondissement (industriel, commercial, récréotouristique, etc.)?
- 19- Peut-on obtenir des fichiers de cartes (ARGIS, Map Info, Shape Files) illustrant ou localisant :
 - l'utilisation actuelle de votre territoire?
 - les cartes présentées dans le plan d'urbanisme (affectations, densité de construction, patrimoine)?
 - les sites et secteurs d'intérêt particulier (patrimoine, archéologie ou autres)?
 - les zones de contraintes physiques et les infrastructures (zones à risques de glissement de terrain, d'inondation, puits, gazoducs, tours de télécommunication, lieux d'enfouissement techniques, lieux d'élimination de déchets industriels, dépôts à neige, carrières, etc.)?
 - d'autres cartes qui pourraient être utiles dans le cadre de la réalisation des inventaires et de l'étude d'impact?
- 20- Avez-vous d'autres documents d'inventaires ou études réalisés ou en cours de réalisation pouvant être utiles dans le cadre de notre étude?

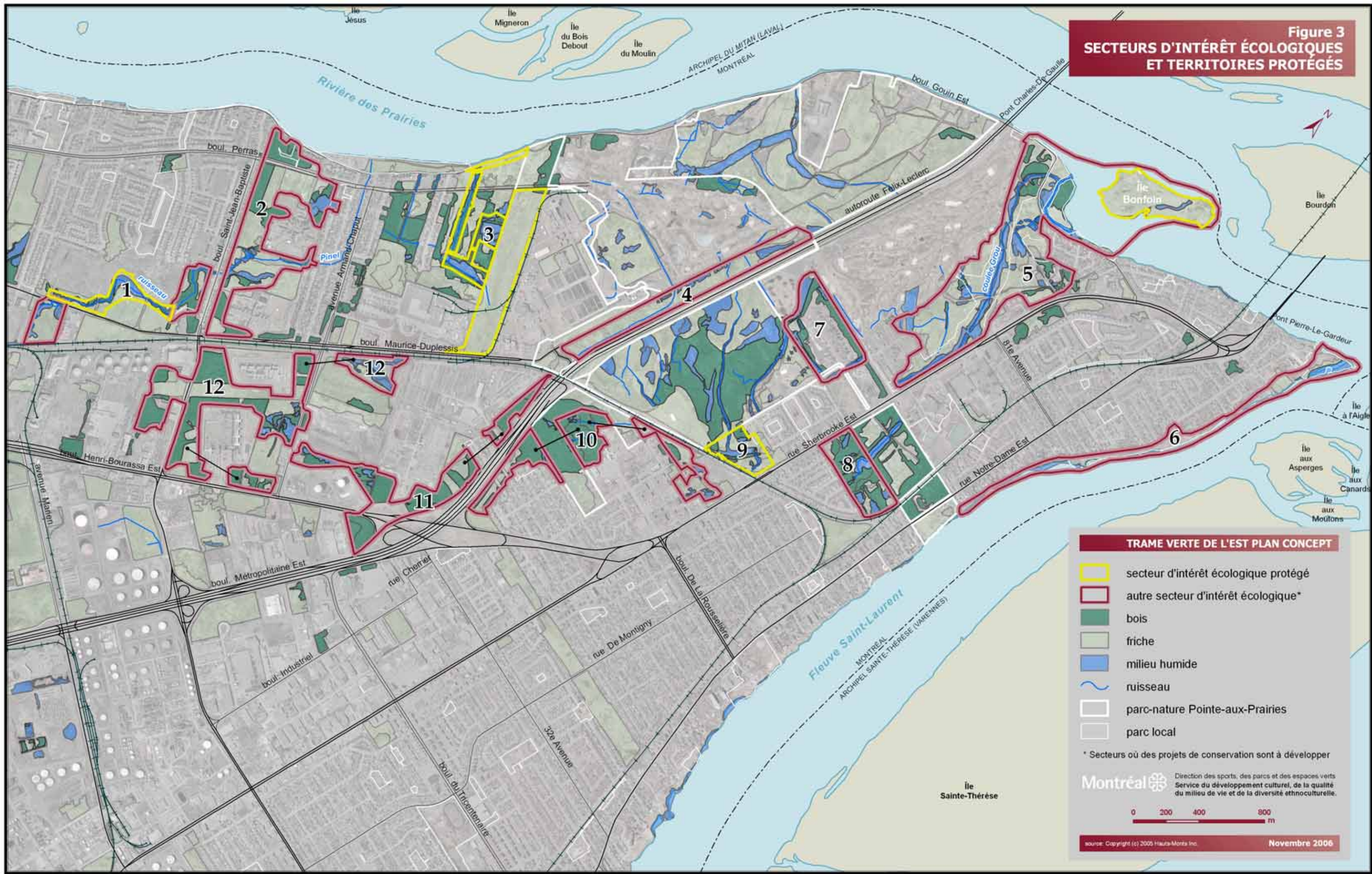
PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES FACE AU PROJET À L'ÉTUDE

- 21- Avez-vous des préoccupations ou des attentes relativement au projet de construction des postes Bout-de-l'Île et Bourassa et des lignes d'alimentation et, si oui, lesquelles?
- 22- Avez-vous des commentaires à ajouter sur l'un ou l'autre des sujets traités lors de cette entrevue ou sur d'autres sujets que nous n'aurions pas abordés?

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !

B Secteurs d'intérêt écologique et territoires protégés
selon le plan concept de l'écoterritoire de la trame
verte de l'Est

Figure 3
SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES
ET TERRITOIRES PROTÉGÉS



TRAME VERTE DE L'EST PLAN CONCEPT

- secteur d'intérêt écologique protégé
- autre secteur d'intérêt écologique*
- bois
- friche
- milieu humide
- ruisseau
- parc-nature Pointe-aux-Prairies
- parc local

* Secteurs où des projets de conservation sont à développer

Direction des sports, des parcs et des espaces verts
 Service du développement culturel, de la qualité
 du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle.

0 200 400 800 m

source: Copyright (c) 2005 Haubt-Monta Inc. Novembre 2006

C Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	EPOQ
Alouette hausse-col	<i>Eremophila alpestris</i>	EPOQ
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	EPOQ
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	EPOQ
Bécasseau à croupion blanc	<i>Calidris fuscicollis</i>	EPOQ
Bécasseau à poitrine cendrée	<i>Calidris melanotos</i>	EPOQ
Bécasseau de Baird	<i>Calidris bairdii</i>	EPOQ
Bécasseau minuscule	<i>Calidris minutilla</i>	EPOQ
Bécasseau semipalmé	<i>Calidris pusilla</i>	EPOQ
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	EPOQ
Bécassin roux	<i>Limnodromus griseus</i>	EPOQ
Bécassine de Wilson	<i>Gallinago delicata</i>	EPOQ
Bec-croisé bifascié	<i>Loxia leucoptera</i>	EPOQ
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	EPOQ
Bernache de Hutchins	<i>Branta hutchinsii</i>	EPOQ
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	EPOQ
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	EPOQ
Bruant à couronne blanche	<i>Zonotrichia leucophrys</i>	EPOQ
Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>	EPOQ
Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Bruant de Lincoln	<i>Melospiza lincolni</i>	EPOQ
Bruant des champs	<i>Spizella pusilla</i>	EPOQ
Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>	EPOQ
Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	EPOQ
Bruant des plaines	<i>Spizella pallida</i>	EPOQ
Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>	EPOQ
Bruant familier	<i>Spizella passerina</i>	EPOQ
Bruant fauve	<i>Passerella iliaca</i>	EPOQ
Bruant hudsonien	<i>Spizella arborea</i>	EPOQ
Bruant vespéral	<i>Pooecetes gramineus</i>	EPOQ
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	EPOQ
Buse à épaulettes	<i>Buteo lineatus</i>	EPOQ

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude (suite)

Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	EPOQ
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	EPOQ
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	EPOQ et Castejon (2008)
Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	EPOQ
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	EPOQ
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	EPOQ
Canard d'Amérique	<i>Anas americana</i>	EPOQ
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	EPOQ
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	EPOQ
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	EPOQ
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	EPOQ
Cardinal à poitrine rose	<i>Pheucticus ludovicianus</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	EPOQ
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	EPOQ
Chouette lapone	<i>Strix nebulosa</i>	EPOQ
Chouette rayée	<i>Strix varia</i>	EPOQ
Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	EPOQ
Cormoran à aigrettes	<i>Phalacrocorax auritus</i>	EPOQ
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	EPOQ
Coulicou à bec noir	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	EPOQ
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	EPOQ
Cygne siffleur	<i>Cygnus columbianus</i>	EPOQ
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	EPOQ
Dickcissel d'Amérique	<i>Spiza americana</i>	EPOQ
Durbec des sapins	<i>Pinicola enucleator</i>	EPOQ
Engoulevent bois-pourri	<i>Caprimulgus vociferus</i>	EPOQ
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	EPOQ
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	EPOQ
Épervier de Cooper	<i>Accipiter cooperii</i>	EPOQ
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	EPOQ

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude (suite)

Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Faucon émerillon	Falco columbarius	EPOQ
Faucon pèlerin	Falco peregrinus	EPOQ
Fou de Bassan	Morus bassanus	EPOQ
Foulque d'Amérique	Fulica americana	EPOQ
Fuligule à collier	Aythya collaris	EPOQ
Fuligule milouinan	Aythya marila	EPOQ
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	EPOQ
Garrot à oeil d'or	Bucephala clangula	EPOQ
Garrot d'Islande	Bucephala islandica	EPOQ
Geai bleu	Cyanocitta cristata	EPOQ
Gélinotte huppée	Bonasa umbellus	EPOQ
Goéland à bec cerclé	Larus delawarensis	EPOQ
Goéland arctique	Larus glaucoides	EPOQ
Goéland argenté	Larus argentatus	EPOQ
Goéland bourgmestre	Larus hyperboreus	EPOQ
Goéland marin	Larus marinus	EPOQ
Goglu des prés	Dolichonyx oryzivorus	EPOQ
Grand chevalier	Tringa melanoleuca	EPOQ
Grand corbeau	Corvus corax	EPOQ
Grand harle	Mergus merganser	EPOQ
Grand héron	Ardea herodias	EPOQ
Grand pic	Dryocopus pileatus	EPOQ
Grand-duc d'Amérique	Bubo virginianus	EPOQ
Grande aigrette	Ardea alba	EPOQ
Grèbe à bec bigarré	Podilymbus podiceps	EPOQ
Grèbe esclavon	Podiceps auritus	EPOQ
Grèbe jougris	Podiceps grisegena	EPOQ
Grimpereau brun	Certhia americana	EPOQ
Grive à dos olive	Catharus ustulatus	EPOQ
Grive à joues grises	Catharus minimus	EPOQ
Grive des bois	Hylocichla mustelina	EPOQ
Grive fauve	Catharus fuscescens	EPOQ
Grive solitaire	Catharus guttatus	EPOQ

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude (suite)

Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	EPOQ
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	EPOQ
Harelde kakawi	<i>Clangula hyemalis</i>	EPOQ
Harfang des neiges	<i>Bubo scandiacus</i>	EPOQ
Harle couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>	EPOQ
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	EPOQ
Héron vert	<i>Butorides virescens</i>	EPOQ
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	EPOQ
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	EPOQ
Hirondelle à ailes hérissées	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>	EPOQ
Hirondelle à front blanc	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>	EPOQ
Hirondelle bicolore	<i>Tachycineta bicolor</i>	EPOQ
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	EPOQ
Hirondelle noire	<i>Progne subis</i>	EPOQ
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	EPOQ
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	EPOQ
Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	EPOQ
Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>	EPOQ
Macreuse à front blanc	<i>Melanitta perspicillata</i>	EPOQ
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	EPOQ
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	EPOQ
Marouette de Caroline	<i>Porzana carolina</i>	EPOQ
Martinet ramoneur	<i>Chætura pelagica</i>	EPOQ
Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>	EPOQ
Maubèche des champs	<i>Bartramia longicauda</i>	Fauteux et Associés (2007)
Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Merlebleu de l'Est	<i>Sialia sialis</i>	EPOQ
Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	EPOQ
Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Moqueur polyglotte	<i>Mimus polyglottos</i>	EPOQ
Moqueur roux	<i>Toxostoma rufum</i>	EPOQ
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	EPOQ

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude (suite)

Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Moucherolle à ventre jaune	<i>Empidonax flaviventris</i>	EPOQ
Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>	EPOQ
Moucherolle des saules	<i>Empidonax traillii</i>	EPOQ
Moucherolle phébi	<i>Sayornis phoebe</i>	EPOQ
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>	EPOQ
Moucherolle vermillon	<i>Pyrocephalus rubinus</i>	EPOQ
Mouette de Bonaparte	<i>Chroicocephalus philadelphia</i>	EPOQ
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	EPOQ
Nyctale de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	EPOQ
Oie des neiges	<i>Chen caerulescens</i>	EPOQ
Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>	EPOQ
Paruline à calotte noire	<i>Wilsonia pusilla</i>	EPOQ
Paruline à collier	<i>Parula americana</i>	EPOQ
Paruline à couronne rousse	<i>Dendroica palmarum</i>	EPOQ
Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>	EPOQ
Paruline à flancs marron	<i>Dendroica pensylvanica</i>	EPOQ
Paruline à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>	EPOQ
Paruline à gorge orangée	<i>Dendroica fusca</i>	EPOQ
Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>	EPOQ
Paruline à poitrine baie	<i>Dendroica castanea</i>	EPOQ
Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magnolia</i>	EPOQ
Paruline bleue	<i>Dendroica caerulescens</i>	EPOQ
Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>	EPOQ
Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>	EPOQ
Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>	EPOQ
Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>	EPOQ
Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>	EPOQ
Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>	EPOQ
Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>	EPOQ
Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>	EPOQ
Paruline rayée	<i>Dendroica striata</i>	EPOQ
Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>	EPOQ
Paruline triste	<i>Oporornis philadelphia</i>	EPOQ

Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude (suite)

Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Paruline verdâtre	<i>Vermivora celata</i>	EPOQ
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	EPOQ
Perruche ondulée	<i>Melospittacus undulatus</i>	EPOQ
Petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	EPOQ
Petit chevalier	<i>Tringa flavipes</i>	EPOQ
Petit fuligule	<i>Aythya affinis</i>	EPOQ
Petit garrot	<i>Bucephala albeola</i>	EPOQ
Petit-duc maculé	<i>Megascops asio</i>	EPOQ
Petite buse	<i>Buteo platypterus</i>	EPOQ
Petite nyctale	<i>Aegolius acadicus</i>	EPOQ
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>	EPOQ
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	EPOQ
Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>	EPOQ
Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	EPOQ
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	EPOQ
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	EPOQ
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Pipit d'Amérique	<i>Anthus rubescens</i>	EPOQ
Piranga écarlate	<i>Piranga olivacea</i>	EPOQ
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	EPOQ
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	EPOQ
Pluvier bronzé	<i>Pluvialis dominica</i>	EPOQ
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	EPOQ
Pluvier semipalmé	<i>Charadrius semipalmatus</i>	EPOQ
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	EPOQ
Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>	EPOQ
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	EPOQ
Râle de Virginie	<i>Rallus limicola</i>	EPOQ
Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>	EPOQ
Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>	EPOQ
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	EPOQ
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	EPOQ

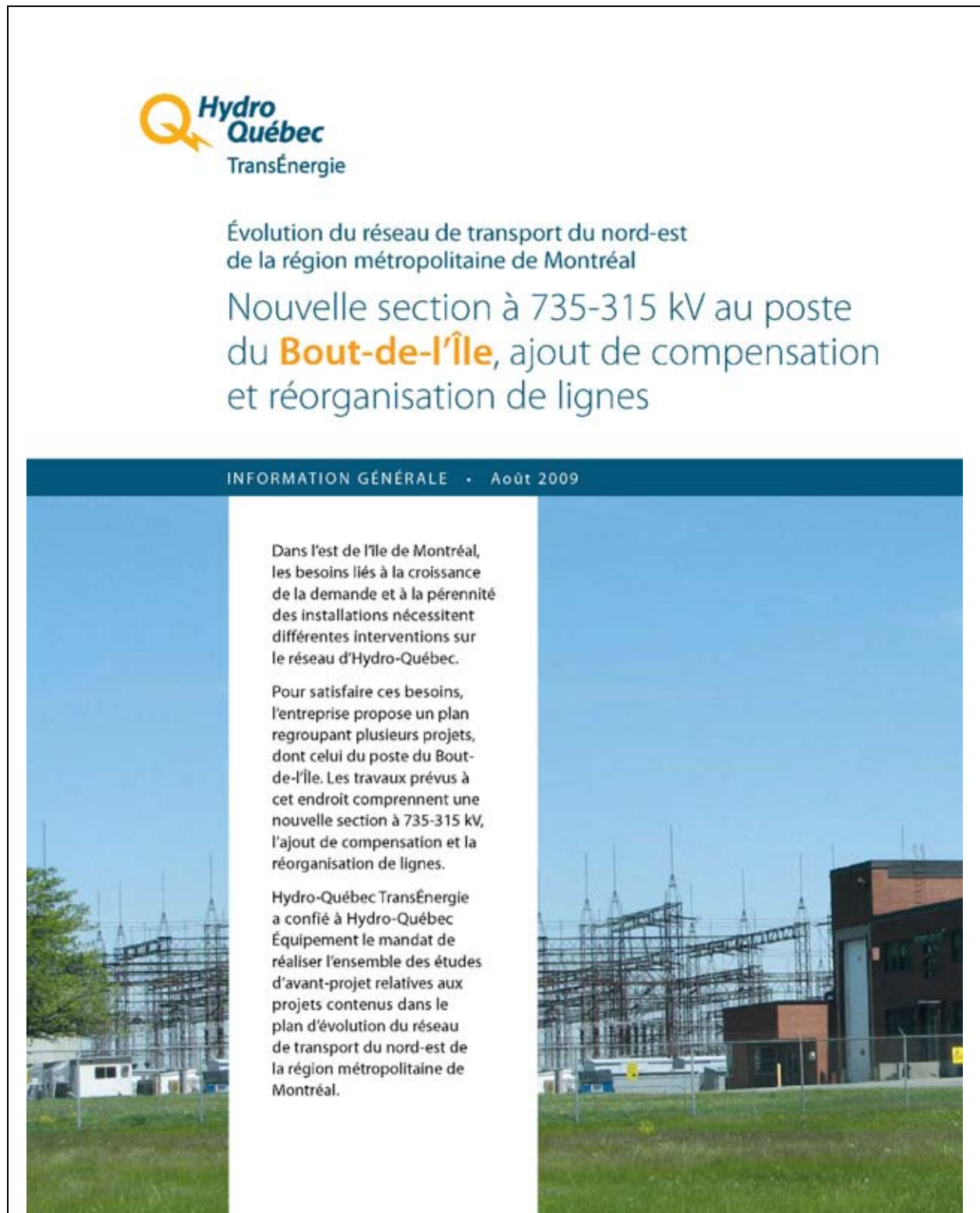
Espèces d'oiseaux observées dans la zone d'étude (suite)


Nom commun	Nom latin	Source de l'observation
Sittelle à poitrine blanche	<i>Sitta carolinensis</i>	EPOQ
Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>	EPOQ
Sizerin blanchâtre	<i>Carduelis hornemanni</i>	EPOQ
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	EPOQ
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	EPOQ
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	EPOQ
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	EPOQ
Tarin des pins	<i>Carduelis pinus</i>	EPOQ
Tétras du Canada	<i>Falcipecten canadensis</i>	EPOQ
Tohi à flancs roux	<i>Pipilo erythrophthalmus</i>	EPOQ
Tohi à queue verte	<i>Pipilo chlorurus</i>	EPOQ
Tourterelle rieuse	<i>Streptopelia risoria</i>	EPOQ
Tourterelle triste	<i>Zenaidura macroura</i>	EPOQ
Troglodyte de Caroline	<i>Thryothorus ludovicianus</i>	EPOQ
Troglodyte des marais	<i>Cistothorus palustris</i>	EPOQ
Troglodyte familier	<i>Troglodytes aedon</i>	EPOQ
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Tyran huppé	<i>Myiarchus crinitus</i>	EPOQ et Fauteux et Associés (2007)
Tyran tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>	EPOQ
Uruba à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	EPOQ
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>	EPOQ
Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>	EPOQ
Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	EPOQ
Viréo de Philadelphie	<i>Vireo philadelphicus</i>	EPOQ
Viréo mélodieux	<i>Vireo gilvus</i>	EPOQ

D Dossier de la participation du public

- D.1 Bulletins d'information
- D.2 Brochure sur les champs électriques et magnétiques
- D.3 Préoccupations des publics et réponses d'Hydro-Québec
- D.4 Correspondance
- D.5 Publireportage
- D.6 Revue de presse

D.1 Bulletins d'information





Évolution du réseau de transport du nord-est
de la région métropolitaine de Montréal

Nouvelle section à 735-315 kV au poste
du **Bout-de-l'Île**, ajout de compensation
et réorganisation de lignes

INFORMATION GÉNÉRALE • Août 2009

Dans l'est de l'île de Montréal, les besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité des installations nécessitent différentes interventions sur le réseau d'Hydro-Québec.

Pour satisfaire ces besoins, l'entreprise propose un plan regroupant plusieurs projets, dont celui du poste du Bout-de-l'Île. Les travaux prévus à cet endroit comprennent une nouvelle section à 735-315 kV, l'ajout de compensation et la réorganisation de lignes.

Hydro-Québec TransÉnergie a confié à Hydro-Québec Équipement le mandat de réaliser l'ensemble des études d'avant-projet relatives aux projets contenus dans le plan d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

Nouvelle section à 735-315 kV au poste du Bout-de-l'Île, ajout de compensation et réorganisation de lignes

Situation actuelle

Le poste du Bout-de-l'Île à 315-120 kV, situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a été mis en service en 1956.

Alors qu'Hydro-Québec doit faire face à une croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine, les réseaux à 315 kV et à 120 kV ne peuvent faire transiter davantage d'énergie.

Les lignes à 315 kV qui alimentent le poste du Bout-de-l'Île ne peuvent répondre à la croissance de la demande. C'est pourquoi des interventions sont nécessaires.

Solution préconisée

L'intégration du poste du Bout-de-l'Île au réseau à 735 kV permettra de résoudre les problèmes de dépassement de capacité sur le réseau à 315 kV.

L'intervention prévue dans le poste consiste à ajouter une section de transformation à 735-315 kV qui comprendra principalement deux départs de ligne à 315 kV, trois départs de ligne à 735 kV, deux transformateurs de puissance à 735-315 kV et un compensateur statique¹. On remplacera également la section actuelle à 315 kV afin d'en accroître la capacité, et la ligne à 735 kV entre les postes de Duvernay et de Boucherville, qui passe actuellement tout près du poste, sera raccordée à celui-ci. Enfin, l'agrandissement du poste du Bout-de-l'Île nécessitera la réorganisation des lignes à 315 kV et à 120 kV à proximité.

Au terme de ces travaux, le poste du Bout-de-l'Île sera également en mesure d'alimenter les postes satellites à 315-25 kV existants et projetés dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal.

La solution préconisée permet de répondre aux besoins actuels tout en assurant la marge de manœuvre nécessaire pour combler les besoins futurs.

Zone d'étude

La zone d'étude du projet (voir la carte ci-contre) couvre 8 km² et est située dans la pointe nord-est de l'île de Montréal. Elle est délimitée au nord-ouest par le boulevard Perras, non loin de la rivière des Prairies, au sud-ouest par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et au sud-est par l'autoroute Métropolitaine. Au nord-est, la zone d'étude englobe l'emprise de la ligne à 315 kV (circuits 3017-3050) et celle de la ligne à 735 kV (circuit 7009) qui doit être raccordée au poste. L'actuel poste du Bout-de-l'Île à 315-120 kV se trouve au cœur de cette zone.

La zone d'étude est suffisamment vaste pour permettre l'étude des impacts de l'agrandissement du poste et du raccordement de celui-ci à la ligne à 735 kV.

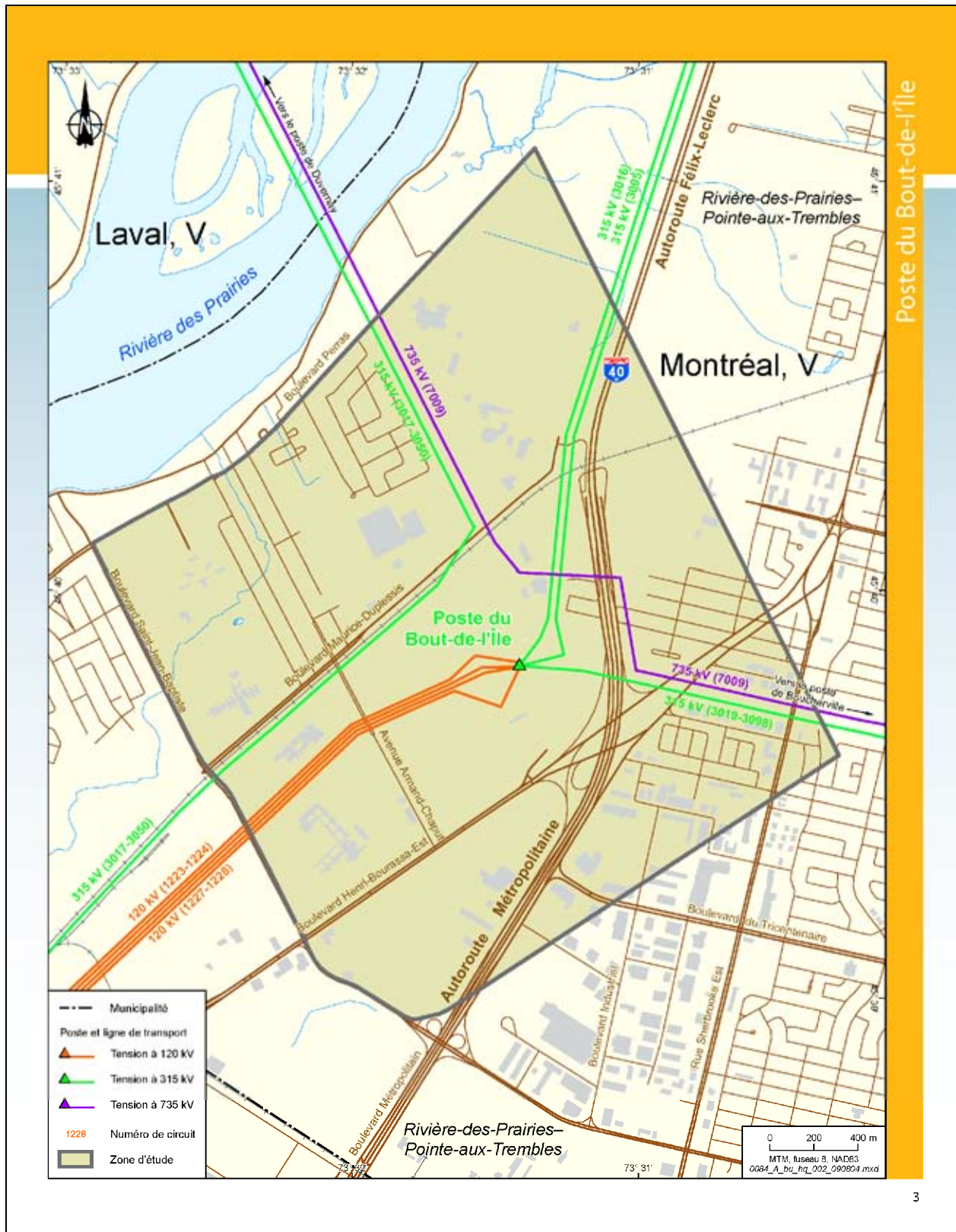
Les terrains susceptibles d'être touchés par le projet appartiennent à la Ville de Montréal et à Hydro-Québec.

Enjeux environnementaux

Les enjeux environnementaux du projet sont actuellement les suivants :

- le climat sonore autour du poste ;
- l'intégration visuelle de l'agrandissement du poste et de la réorganisation des lignes ;
- l'occupation du sol des terrains voisins du poste.

1. Un compensateur statique est un ensemble composé principalement de condensateurs qui servent à réduire les pertes et les chutes de tension dans un réseau.



Calendrier

AVANT-PROJET	
Information générale	Été – automne 2009
Information et consultation	Automne – hiver 2009-2010
Information sur les variantes retenues	Printemps 2010
PROJET	
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Automne 2010
Autorisations gouvernementales	Hiver 2011-2012
Construction	Printemps 2012 – automne 2014
Mises en service	Automne 2013 – automne 2014

Approche en environnement

Au cours des prochains mois, Hydro-Québec Équipement entreprendra des études techniques et des inventaires environnementaux détaillés afin de préciser les caractéristiques du projet et de bien connaître le milieu d'accueil dans lequel il sera réalisé.

Au terme de ces études, l'équipe de projet sera en mesure de définir des variantes qui feront l'objet d'une analyse comparative selon des critères environnementaux, techniques et économiques. Cette comparaison, qui tiendra compte des préoccupations du milieu, permettra de déterminer la variante de moindre impact du projet.

Participation du public

Hydro-Québec met en œuvre un programme de participation du public afin d'assurer un dialogue tout au long des études. L'entreprise pourra ainsi tenir compte des attentes et des préoccupations exprimées par la population et les principaux intervenants du milieu de façon à adapter le mieux possible le projet aux réalités locales.

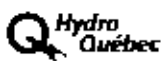
Pour plus d'information

Ligne **Info-projets**
514 385-8888 poste 3462

Marie Maugin
Conseillère – Relations avec le milieu
Direction régionale – Montréal
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5
Télécopieur : 514 850-2233
Courriel : maugin.marie@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com

2009E051-F



♻️ Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100% de fibres recyclées post-consommation.

Les renseignements sont disponibles en français.



Évolution du réseau de transport du nord-est
de la région métropolitaine de Montréal

Ajout d'équipements au poste du **Bout-de-l'Île** et réagencement de lignes

INFORMATION-CONSULTATION • Avril 2010

Afin de répondre aux besoins liés à la croissance de la demande et à la pérennité de ses installations dans le nord-est de la région métropolitaine, Hydro-Québec propose un plan global d'intervention regroupant plusieurs projets, notamment, dans l'est de l'île de Montréal, le projet d'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île.

Situation actuelle

Situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, entre l'autoroute 40 au sud-est, l'avenue Armand-Chaput à l'ouest et le boulevard Maurice-Duplessis au nord, le poste du Bout-de-l'Île occupe une position stratégique puisqu'il fournit aux différents postes répartis dans l'est de l'île de Montréal l'énergie nécessaire à l'alimentation des réseaux de distribution. En plus de jouer le rôle de poste source, il dessert lui-même une bonne partie de la clientèle de l'arrondissement.



Ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île et réagencement de lignes

Solution préconisée

Afin de répondre aux besoins actuels, tout en assurant la marge de manœuvre nécessaire pour combler les besoins futurs, Hydro-Québec doit accroître substantiellement la puissance de ce poste mis en service en 1956. Pour ce faire, on remplacera les équipements vieillissants par d'autres plus puissants, en plus d'en ajouter de nouveaux. On devra également raccorder le poste du Bout-de-l'Île au réseau à 735 kV qui passe à proximité et qui relie le poste de Duvernay au poste de Boucherville.

Une fois mis en service, les nouveaux équipements permettront de répondre adéquatement aux besoins en électricité de cette partie du territoire pendant de nombreuses années.

Caractéristiques techniques

Le projet consiste à agrandir le poste pour qu'on puisse y installer les équipements suivants :

- une nouvelle section de transformation à 735-315 kV qui comprendra deux départs de ligne à 315 kV ;
- deux départs de ligne à 735 kV ;
- deux transformateurs de puissance à 735-315 kV.

On installera sur le site, en même temps que la nouvelle section à 735-315 kV, un compensateur statique¹.

On remplacera la section actuelle à 315 kV afin d'en accroître la capacité. Enfin, l'agrandissement du poste nécessitera le réagencement des lignes à 315 kV et à 120 kV qui se trouvent à proximité.

Les terrains susceptibles d'être touchés par l'agrandissement du poste appartiennent à la Ville de Montréal et à Hydro-Québec.

¹ Un compensateur statique est un ensemble composé principalement de condensateurs qui servent à réduire les pertes et les chutes de tension dans un réseau.

Études environnementales

Délimiter une zone d'étude permet à Hydro-Québec d'évaluer tout le potentiel d'un secteur donné en regard de ses critères techniques tout en visant une intégration harmonieuse de ses équipements. La zone d'étude retenue dans le cadre du présent projet couvre 7 km². Elle est délimitée au nord-ouest par le boulevard Perras, non loin de la rivière des Prairies, au sud-ouest par le boulevard Saint-Jean-Baptiste et au sud-est par un axe reliant l'autoroute Métropolitaine et la rue Sherbrooke. Au nord-est, la zone d'étude englobe l'emprise de la ligne à 315 kV et celle de la ligne à 735 kV. L'actuel poste du Bout-de-l'Île se trouve au cœur de cette zone.

Les secteurs résidentiels situés aux deux extrémités de la zone d'étude avoisinent dans certains cas le poste et d'autres équipements d'Hydro-Québec. L'entreprise intensifie ses efforts pour intégrer dès la conception du projet des mesures visant à en minimiser les impacts.

Parmi les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre, mentionnons :

- l'utilisation d'appareils à bruit réduit afin de ne pas détériorer l'ambiance sonore pour les riverains ;
- la préservation des boisés actuels autour du poste qui dissimuleront les futurs appareils tout comme ils le font pour les appareils en place ;
- l'intégration des mesures d'atténuation aux documents d'appel d'offres afin de réduire les inconvénients associés aux travaux de construction.



Calendrier

AVANT-PROJET	
Information et consultation	Printemps 2010
Information sur la solution retenue	Printemps-été 2010
PROJET	
Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement	Automne 2010
Autorisations gouvernementales	Hiver 2011-2012
Construction	Printemps 2012 – automne 2014
Mises en service	Automne 2013 – automne 2014

Participation du public

Tout au long des études, Hydro-Québec met de l'avant un programme de participation du public afin de connaître les attentes et les préoccupations du milieu au regard du projet. Ainsi, depuis l'automne 2009, Hydro-Québec a tenu des rencontres d'information avec les ministères, les gestionnaires et les élus municipaux concernés. Elle poursuit cette démarche d'information et de consultation auprès des organismes représentant le milieu et les résidents touchés au printemps 2010.

Rappelons que ce dialogue avec les publics tout au long des études permet à l'entreprise de tenir compte des attentes et des préoccupations exprimées par la population. Hydro-Québec analysera les avis qui lui auront été adressés. Elle en tiendra compte au moment de définir les caractéristiques finales du projet et de déterminer les mesures d'atténuation à mettre en œuvre.

Pour plus d'information

Ligne Info-projets

514 385-8888 poste 3462

Marie Maugin

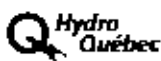
Conseillère – Relations avec le milieu
Direction régionale – Montréal
8181, avenue de l'Esplanade, 3^e étage
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Télécopieur : 514 850-2233

Courriel : maugin.marie@hydro.qc.ca

www.hydroquebec.com

2513DK03-F



♻️ Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
92 % de fibres recyclées post-consommation

Les renseignements sont disponibles en français.

D.2 Brochure sur les champs électriques et magnétiques

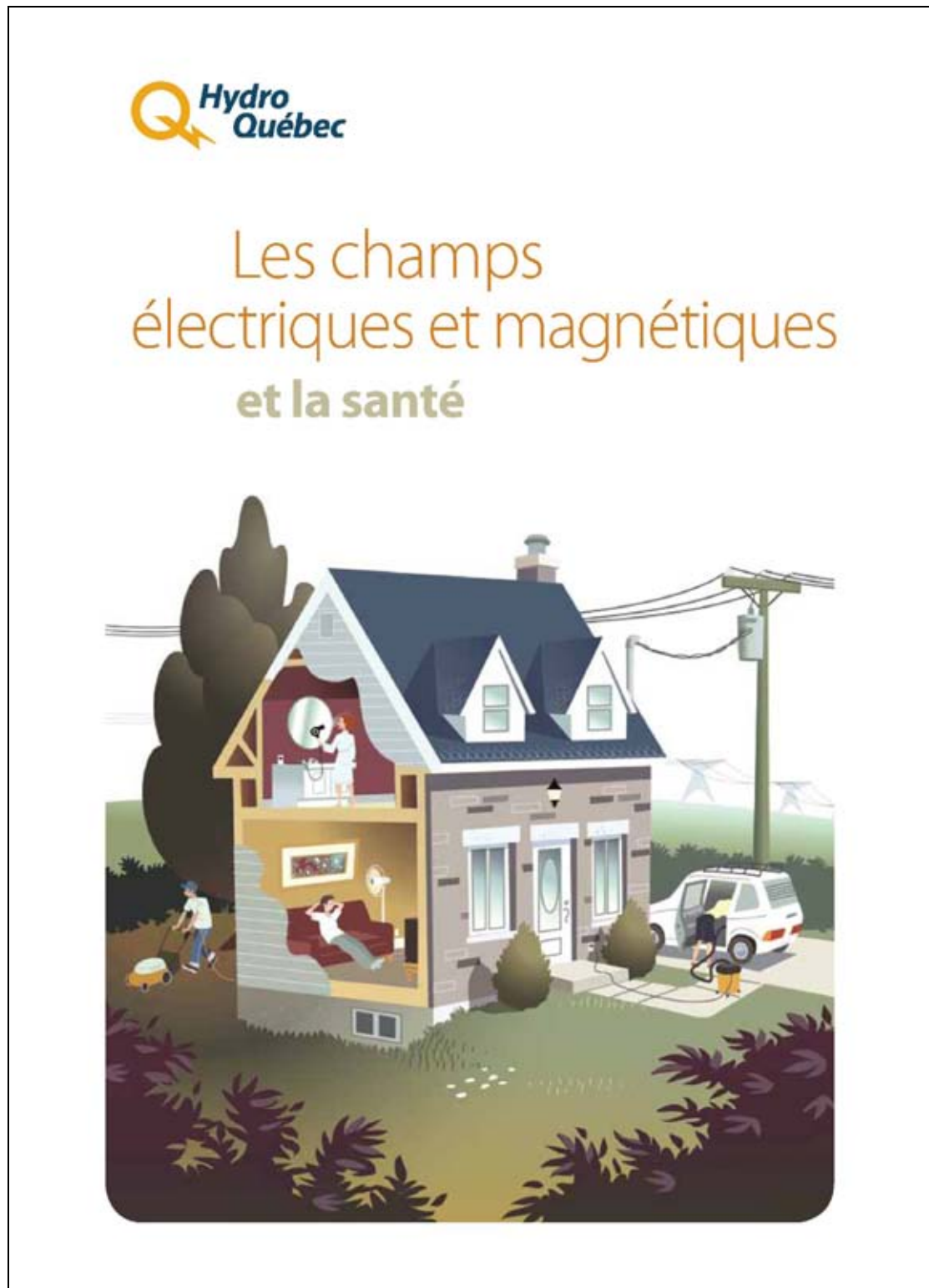


Table des matières

Avant-propos.....	1
Introduction.....	2
Quels facteurs déterminent mon exposition aux CEM?.....	4
Que sait-on des effets des CEM sur la santé?.....	12
Opinion de quelques grandes organisations.....	22
Pour en savoir plus sur les CEM.....	28

Abréviations et symboles

CEM	champs électriques et magnétiques
LHT	ligne à haute tension
kV	kilovolt. Unité de mesure de la tension d'une LHT; 1 kV = 1 000 volts
µT	microtesla. Unité de mesure du champ magnétique ; 1 µT = 1 millionième de tesla
V/m	volt par mètre. Unité de mesure du champ électrique

Le paysage électrique et magnétique, mieux connu et mieux documenté

Nous imaginons mal un monde sans électricité. Pourtant, partout où elle est utilisée, l'électricité produit autour des fils et appareils des champs électriques et magnétiques (CÉM). Ces CÉM sont généralement invisibles, imperceptibles, mais bien réels. Leurs effets potentiels sur le corps humain ont fait l'objet d'intenses recherches au cours des 35 dernières années.

Qu'est-ce qu'un champ électrique, un champ magnétique ? Quels sont les niveaux de champ auxquels nous sommes exposés dans notre environnement quotidien ? Et surtout que sait-on de leurs effets sur le corps humain, sur la santé ? Qu'en pensent les autorités de la santé publique d'ici et d'ailleurs ? La présente brochure vise à répondre à ces questions.

Le paysage électrique et magnétique est maintenant beaucoup mieux connu et documenté qu'il ne l'était il y a quelques années. Comme nous le verrons, malgré leur nombre et leur qualité croissante, les recherches n'ont pas réussi à mettre en évidence un effet clair des CÉM sur la santé humaine tant en milieu de travail qu'en milieu résidentiel – ce qui est rassurant.

Quant à l'hypothèse d'un lien entre la leucémie de l'enfant et l'exposition au champ magnétique, elle n'a pu être complètement vérifiée malgré la réalisation d'études de grande envergure. La probabilité que cette hypothèse se confirme dans le futur apparaît maintenant de plus en plus faible.

Les chercheurs se sont davantage penchés sur les effets possibles du champ magnétique que sur ceux du champ électrique. C'est pourquoi nous traiterons surtout du champ magnétique dans le présent document. Nous espérons que vous trouverez ici l'information que vous recherchez.

Bonne lecture!

*D' Michel Plante
Direction – Santé et sécurité
Hydro-Québec*

Les champs électriques et magnétiques



Les CEM sont omniprésents dans la nature

Les CEM sont présents partout à l'état naturel, dans chacun des atomes constituant la matière. Il existe, à la surface de la Terre, un champ électrique naturel créé par la présence de charges électriques dans la haute atmosphère. De même, un champ électrique intense est nécessaire pour maintenir en vie chacune des cellules des organismes vivants.

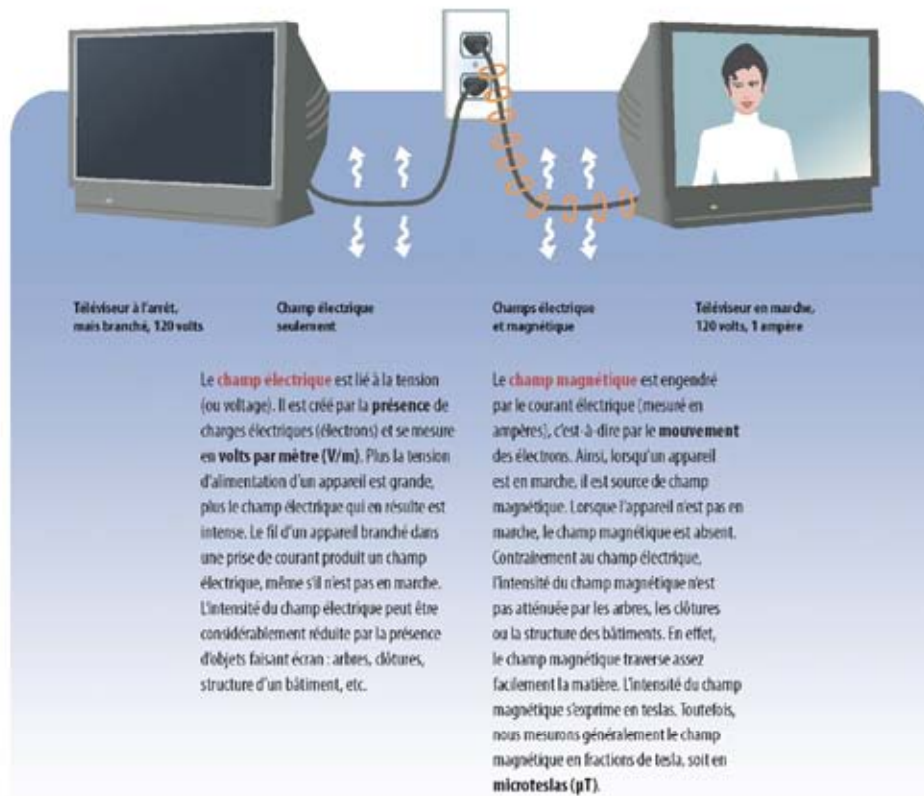
La Terre est entourée d'un champ magnétique permanent décelable à l'aide d'une boussole. Ce champ magnétique est généré par les courants électriques venant du mouvement de la masse de roches en fusion dans le noyau terrestre. Précisons que ces phénomènes sont d'intensité presque constante (courant continu).

Par contre, les courants électriques circulant dans les installations électriques d'Hydro-Québec et nécessaires au fonctionnement des appareils électroménagers sont différents. En effet, les électrons qui se déplacent pour créer le courant électrique changent constamment de direction. Ce mouvement de va-et-vient se produit 60 fois par seconde (60 hertz). On dit que ce courant est alternatif. Les CEM qui en résultent sont également alternatifs.

Comment définir un champ électrique ou magnétique ?

Toute utilisation de l'électricité génère un champ électrique et un champ magnétique. L'intensité du champ est grande à proximité de sa source et diminue rapidement avec la distance. La notion de champ s'applique aussi à d'autres phénomènes physiques présents dans notre environnement habituel.

Même si la comparaison a ses limites, nous pouvons par exemple dire qu'il existe un champ thermique autour d'un feu de camp. La température est très élevée à proximité du feu et elle diminue à mesure que nous nous éloignons de la source. Ainsi, à une distance plus ou moins grande du feu, selon sa taille, nous ne percevons plus la chaleur.



Quels facteurs déterminent mon exposition aux CÉM ?



Nous sommes tous exposés aux CEM que produisent les appareils électriques, les circuits domestiques qui les alimentent et les réseaux de transport et de distribution qui acheminent l'électricité jusque dans nos maisons.

Compte tenu du temps passé au domicile, ce sont les champs magnétiques en milieu résidentiel qui constituent la principale source d'exposition. Les champs magnétiques ambiants des habitations du Québec sont généralement de l'ordre de 0,15 μ T. Toutefois, leur intensité varie d'une habitation à l'autre de façon appréciable, passant facilement de 0,05 à 0,5 μ T.

Nos appareils électriques produisent parfois un champ magnétique de quelques centaines de microteslas. Cependant, l'intensité du champ diminue rapidement dès que nous nous éloignons des appareils. Une utilisation de courte durée fait que ceux-ci contribuent peu à notre exposition globale. Quant aux lignes de transport porteuses de courants élevés, nous mesurons leur influence dans les résidences à proximité, mais rarement dans celles qui sont situées au-delà de 100 m (150 m pour les lignes à 735 kV).

Dans nos maisons

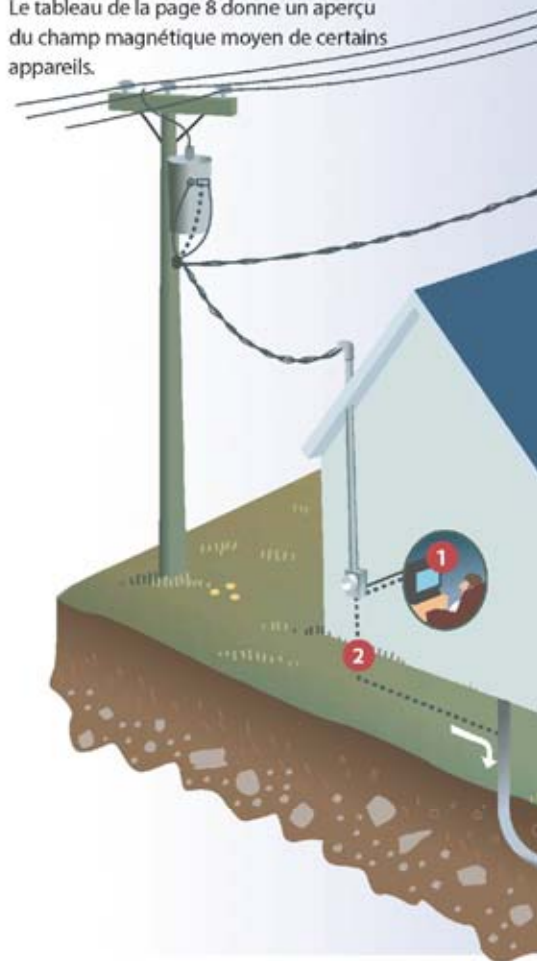
À l'intérieur des maisons, les facteurs qui contribuent au champ ambiant sont nombreux: utilisation des appareils électroménagers, quantité de courant circulant dans la mise à la terre du panneau de distribution électrique, consommation d'électricité dans le quartier, proximité des maisons voisines et du réseau électrique, etc.

Le champ magnétique présente une variation cyclique dans à peu près toutes les maisons. Ce cycle correspond à votre consommation d'électricité et à celle de votre voisinage.

Ainsi, le champ magnétique est généralement à son maximum entre 18 heures et 20 heures et à son minimum lorsque les occupants de la maison dorment et que vos activités sont réduites. Ce qui est vrai pour votre maison est également vrai pour vos voisins immédiats et pour tous les résidents de votre quartier. Le cycle observé connaît des fluctuations journalières, mais aussi des variations saisonnières.

En consultant le tableau de la page 8, nous constatons que certains appareils génèrent un champ magnétique plus intense. La diminution du champ avec la distance est beaucoup plus rapide dans le cas d'un appareil électrique d'usage courant que dans le cas d'une ligne électrique. En effet, le champ magnétique est généralement au niveau

ambiant ($0,15 \mu\text{T}$) lorsque nous nous éloignons de 1 ou 2 m de la plupart des appareils qui sont en marche (de 2 à 3 m pour le four à micro-ondes et pour le branchement électrique de la maison). Le tableau de la page 8 donne un aperçu du champ magnétique moyen de certains appareils.







Champ magnétique moyen de certains appareils (en μT)

	Distance de la source		
	15 cm	30 cm	1,2 m
Téléviseur couleur	-	0,7	-
Fer à repasser	0,8	0,1	-
Écran de micro-ordinateur	1,4	0,5	-
Lave-vaisselle	2	1	-
Rond de poêle	3	0,8	-
Lampe fluorescente en tube	4	0,6	-
Malaxeur	10	1	-
Plinthe chauffante portable	10	2	-
Perceuse	15	3	-
Four à micro-ondes	20	1	0,2
Scie circulaire	20	4	-
Taille-crayon électrique	20	7	0,2
Séchoir à cheveux	30	0,1	-
Aspirateur	30	6	0,1
Ouvre-boîte	60	15	0,2
Photocopieur	90	20	1

	1 cm	moy. corps entier	
Couverture chauffante classique	10	1,5	-
Rasoir électrique	800	-	-

Source: EMF In Your Environment, Environment Protection Agency, U.S.A., 1992.

Ampoules fluocompactes* (en μT)

	Distance de la source	
	15 cm	30 cm
Sylvania 13 W	0,04	-
Sylvania 14 W	0,04	-
Sylvania 23 W	0,09	-
Globe 13 W	0,11	-
Philips 13 W	0,03	-
General Electric 15 W	0,01	-

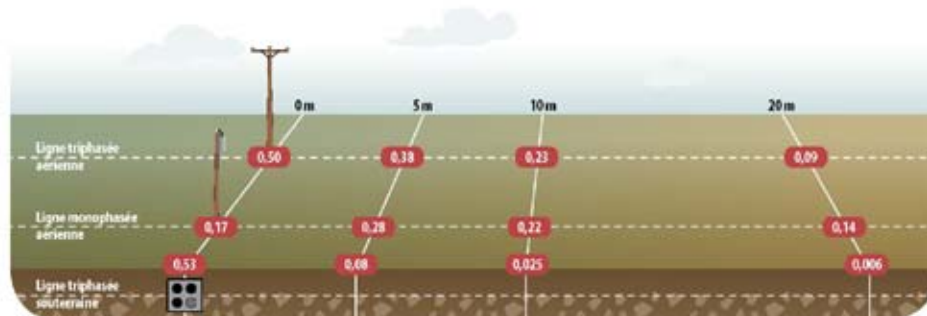
* Mesures effectuées en août 2009 à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec.

Près du réseau de distribution

Le réseau de distribution constitue la principale source de champ en dehors du domicile puisqu'il achemine l'électricité dans votre quartier et dans votre domicile. Les valeurs mesurées à proximité des lignes varient avec les saisons et avec la demande d'électricité. L'intensité moyenne du champ magnétique habituellement

mesurée directement sous une ligne de distribution aérienne triphasée (à trois fils) est d'environ $0,5 \mu\text{T}$, et de $0,2 \mu\text{T}$ à une dizaine de mètres de la ligne. Même à proximité des lignes de distribution souterraines, un champ est mesuré. En effet, le champ magnétique traverse la matière et n'est pas atténué par la terre, la roche ou le béton.

Champ magnétique moyen généré par les lignes de distribution (en μT)



Le « mythe » du transformateur – Les transformateurs du réseau de distribution sont souvent perçus comme une source de fort champ magnétique. Pourtant, les mesures effectuées à proximité de ces équipements ont permis de constater que la plupart cessent de contribuer au champ magnétique d'une ligne de distribution à une distance d'environ 2 m. Cela est attribuable au fait que, pour être efficace, le transformateur est justement conçu de façon à concentrer le champ magnétique en son centre.

Lorsque les lignes de distribution sont enfouies dans le sol, nous utilisons des transformateurs sur socle pour abaisser la tension. Ces équipements sont à l'intérieur d'un boîtier vert posé sur une base de béton. À une distance de 1 m, le champ magnétique créé par le transformateur se confond avec le champ ambiant généré par la ligne souterraine qui l'alimente.

Près des lignes à haute tension

L'intensité du champ magnétique dépend de l'intensité du courant électrique, mais aussi de la distance par rapport à la source. Ainsi, le champ magnétique généré par une ligne à haute tension (LHT) est plus élevé sous les fils et son intensité diminue rapidement à mesure que nous nous en éloignons. Note: les fils où circule le courant sont la source du champ. Les **pylônes** qui supportent les fils **ne créent pas** de champ magnétique, parce que le courant n'y circule pas.

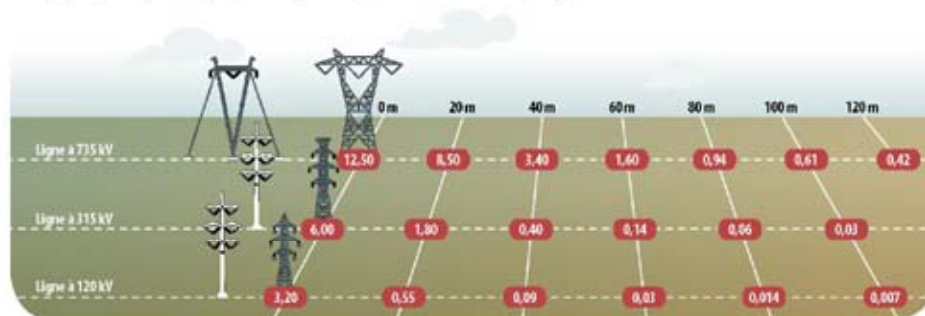
Au-delà d'une centaine de mètres de la bordure de l'emprise* d'une LHT, le champ magnétique se confond généralement avec celui produit par les autres sources de cet environnement.

Les maisons situées immédiatement en bordure d'une emprise de ligne présentent, en moyenne, un champ magnétique supérieur aux autres.

Comme les Québécois utilisent davantage d'électricité en hiver qu'en été, surtout pour le chauffage, la quantité de courant transitant sur les LHT varie considérablement au fil des saisons. Ainsi, le champ magnétique des LHT est à son maximum durant les semaines de grands froids et à son minimum durant la belle saison. Les chiffres du tableau ci-dessous donnent un aperçu du champ magnétique moyen obtenu près de la plupart des LHT, dans des conditions normales d'exploitation.

* Bande de terrain réservée au passage d'une ligne.

Champ magnétique moyen généré par les lignes à haute tension (en μT)



Note : Les valeurs de champ magnétique montrées ci-dessus sont calculées en considérant les courants moyens de la majorité des lignes de chaque type. Le champ peut varier en fonction des caractéristiques techniques de chaque ligne.

Près des postes



Dans la grande majorité des postes, sauf pour les postes à très haute tension, le champ magnétique mesuré à la clôture ne dépasse pas le niveau ambiant ($0,15 \mu\text{T}$). Les équipements installés dans le périmètre d'un poste contribuent peu au champ magnétique mesuré à l'extérieur de ce poste.

Ce sont les lignes électriques entrant et sortant d'un poste qui produisent l'essentiel du champ que l'on y mesure.

Quel est ce crépitement que nous entendons parfois sous les LHT? Il s'agit d'un phénomène appelé effet couronne. Tout près des fils, le champ électrique est très intense, ce qui provoque une multitude de petites décharges électriques dans l'air à proximité. L'effet couronne est très local puisqu'il ne se produit qu'à quelques centimètres des fils. Il est amplifié par le mauvais temps et produit un faible bruit. Il peut causer des interférences radio lorsque nous circulons sous la ligne.



Que sait-on des effets des CÉM sur la santé?



Voilà maintenant près de 35 ans que la recherche se poursuit sur la question des effets possibles des CÉM sur la santé humaine. Plusieurs centaines d'études épidémiologiques ont été réalisées auprès de divers groupes, tant chez les travailleurs du domaine de l'électricité que dans la population en général. Également, un très grand nombre d'études expérimentales en laboratoire portaient sur les effets des champs sur les cellules vivantes, sur diverses espèces animales et chez l'humain.

À ce jour, les études n'ont pu mettre en évidence un effet clair des champs pour les intensités existant dans le milieu résidentiel ou de travail. Toutefois, il existe un certain doute sur la possibilité qu'un champ magnétique relativement faible (0,4 microtesla) puisse accroître le risque de leucémie chez l'enfant. Mais les données sur le sujet demeurent contradictoires.

Les effets sur l'état de santé général

« Certaines personnes qui se plaignent d'un ensemble diffus de symptômes les attribuent à une légère exposition aux champs électromagnétiques produits sur leur lieu de résidence. Il s'agit notamment d'anxiété, de céphalées, de tendances dépressives, voire suicidaires, de fatigue et d'une réduction de la libido. Jusqu'à présent, les données scientifiques ne confirment pas l'existence d'un lien entre cette symptomatologie et l'exposition à des champs électromagnétiques. Cette symptomatologie peut, au moins en partie, être attribuée au bruit et à d'autres facteurs environnementaux, ou encore à l'anxiété suscitée par les nouvelles technologies. »

Source: Site Internet de l'Organisation mondiale de la santé.

Effets à long terme : la question du cancer

Comment déterminer si un produit cause le cancer ?

Les scientifiques qui tentent d'évaluer si un produit (ou un agent comme le champ magnétique) est cancérogène s'appuient sur deux types d'études : les études humaines, appelées études épidémiologiques, et les études animales de longue durée.

Les études humaines portent sur des groupes de personnes qui, par leur travail ou leurs habitudes de vie, sont exposés au produit en question. Le taux de cancer d'un groupe est comparé à celui d'un groupe de référence qui est moins exposé ou, mieux encore, à celui d'un groupe qui n'est pas du tout exposé. Ces recherches ont l'avantage d'étudier des populations dans les conditions réelles d'exposition de leur vie de tous les jours.

Toutefois, il est difficile d'isoler l'effet du produit étudié des effets de tous les autres facteurs auxquels les personnes sont exposées dans leur vie courante. Ceci est particulièrement vrai lorsque ces éléments peuvent affecter le risque de cancer : facteurs familiaux (hérédité, génétique), habitudes de vie (régime alimentaire, tabagisme, etc.) et facteurs environnementaux (qualité de l'air, usage de produits chimiques pour les pelouses ou pour maîtriser les insectes, etc.).

Les études animales traitent de l'effet du produit sur des animaux en laboratoire. Contrairement aux études humaines, les études animales permettent de contrôler parfaitement les niveaux d'exposition au produit, d'utiliser des niveaux élevés d'exposition et de minimiser tout autre facteur qui pourrait influencer l'apparition de cancer. Le désavantage : les différences entre les espèces de mammifères. Les résultats obtenus chez l'animal ne sont pas directement transposables à l'humain. C'est pourquoi ces études en laboratoire sont généralement réalisées sur plus d'une espèce animale, à la fois chez les mâles et chez les femelles.

Que disent les études épidémiologiques ?

Le cancer chez l'enfant

Le cancer de l'enfant est une maladie très sérieuse et particulièrement difficile à accepter. Certains facteurs ont été mis en cause : anomalies génétiques ou héréditaires, certains virus et produits chimiques, rayonnement ionisant (par exemple, rayons X, traitements par radiothérapie, diagnostics en médecine nucléaire). Les CÉM ne font pas partie de la catégorie du rayonnement ionisant. Leur énergie est beaucoup plus faible.

Il est généralement considéré qu'en présence d'une substance cancérigène, l'enfant développera plus facilement un cancer que l'adulte en raison de son taux plus élevé de divisions cellulaires. Les études épidémiologiques qui se sont intéressées aux risques de cancer chez les enfants exposés aux champs magnétiques sont très nombreuses. Elles portent principalement sur la leucémie. Chez l'enfant, ce cancer est parmi l'un des plus fréquents, même s'il s'agit d'une maladie relativement rare.

Quelles sont les causes de cancer chez les jeunes ?

« Même si les causes de cancer sont complexes et ne sont pas encore tout à fait élucidées, quelques éléments ont retenu notre attention : les rayonnements ionisants (radiations) aggravent le risque de cancer ; une prédisposition génétique semble jouer un rôle important.

« Des arguments solides mettent en évidence un lien de causalité entre la leucémie et une exposition prénatale aux rayonnements ionisants. Un lien étiologique a été établi entre le virus Epstein-Barr et le lymphome de Burkitt. Un manque de connaissance des facteurs de risques modifiables nous empêche d'effectuer une prévention primaire. »

Source : Site Internet de LEUCAN.

Les études épidémiologiques portant sur l'exposition aux champs magnétiques et la leucémie infantile ne sont pas toutes de qualité égale. Les trois plus importantes ont été réalisées aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne. Elles ont rassemblé entre 1 250 et 4 000 enfants. Leurs résultats étaient basés sur des dosages réels de champ magnétique, mesurés à l'aide de dosimètres portés par chacun des enfants et/ou placés dans leurs chambres à coucher. Aucune des études n'a rapporté de risque plus élevé de leucémie chez les enfants les plus exposés.

D'autres études, regroupant beaucoup moins d'enfants, ont rapporté une augmentation du risque. Pour estimer l'exposition des enfants aux champs magnétiques, elles ont généralement utilisé, comme substitut à de vraies mesures, un classement tenant compte de la grosseur et du nombre de fils des lignes électriques présentes dans le voisinage des demeures des enfants, et de leur distance par rapport à ces résidences.

Quant aux études qui ont rapporté des résultats basés sur la mesure réelle des champs magnétiques dans les demeures des enfants, elles n'ont pas mis en évidence une telle association.

Conclusions des plus grandes études épidémiologiques

L'étude américaine (1997), réalisée en collaboration avec le National Cancer Institute, a été effectuée dans neuf États. Elle a porté sur 638 cas de leucémie. Conclusion (*New England Journal of Medicine*, numéro 337, p. 1-7) : « ces résultats offrent peu de soutien à l'hypothèse que le fait de vivre dans des habitations ayant des niveaux de champ magnétique élevés ou dans des habitations proches de lignes de transport ou de distribution est lié à une augmentation du risque de la leucémie lymphocytaire aiguë chez les enfants ».

L'étude canadienne (1999), menée avec la British Columbia Cancer Agency, a porté sur 399 cas de leucémie chez des enfants de cinq provinces, dont le Québec. Conclusion (*American Journal of Epidemiology*, numéro 149, p. 831-842) : « cette étude [...] donne peu de crédit à l'hypothèse d'une augmentation du risque de leucémie chez les enfants attribuable au champ magnétique, au champ électrique, ou encore aux configurations des lignes électriques en milieu résidentiel ».

L'étude britannique (1999), réunissant plusieurs chercheurs des *UK Childhood Cancer Study Investigators*, portait sur 995 cas de leucémie chez des enfants d'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Écosse. Conclusion (*The Lancet*, numéro 354, p. 1925-1931) : « nous n'avons trouvé aucune preuve que les champs magnétiques associés à l'alimentation

électrique augmentent le risque de leucémie infantile, de tumeurs malignes au cerveau (ou dans d'autres parties du système nerveux central) ou de n'importe quel autre cancer chez l'enfant ».

D'autre part, deux analyses combinées (voir page 20), publiées en 2000, se sont basées sur ces trois études épidémiologiques et sur d'autres de qualité équivalente, mais portaient sur beaucoup moins de sujets. Elles ont trouvé une association statistique entre l'exposition au champ magnétique et le risque de leucémie chez les enfants. Selon ces analyses, le risque doublerait chez les enfants exposés à un champ magnétique de plus de 0,3-0,4 μ T en milieu résidentiel.

Les résultats de ces deux analyses combinées ont conduit, en 2001, le Centre international de recherche sur le cancer à revoir sa position sur les champs magnétiques de fréquences extrêmement basses. Par prudence, celui-ci les a classés dans le groupe 2B, soit celui des « agents peut-être cancérogènes pour l'homme », où l'on retrouve le café et les gaz d'échappement des moteurs à essence (voir page 21).

Le cancer chez l'adulte

Plus d'une centaine d'études épidémiologiques ont été publiées sur la question du cancer chez l'adulte. Sous la conduite de chercheurs de l'Université McGill, Hydro-Québec a d'ailleurs participé à l'une d'entre elles. Dans l'ensemble, elles n'ont pas rapporté d'augmentation du risque de cancer attribuable à l'exposition aux champs magnétiques en milieu professionnel. Quelques-unes suggèrent cependant que les travailleurs les plus exposés seraient davantage à risque quant à la leucémie et au cancer du cerveau. Toutefois, les résultats de ces études ne concordent pas, et le risque présumé serait relativement faible. En ce qui concerne les cancers de l'adulte liés à l'exposition aux champs magnétiques en milieu résidentiel, les études publiées jusqu'à présent ne rapportent généralement pas de risque de cancer plus élevé chez les adultes habitant près des lignes à haute tension.

Les études animales

Vu que les grandes études épidémiologiques n'ont pu démontrer de lien entre l'exposition au champ magnétique et le risque d'un cancer, les scientifiques ont eu recours aux études animales pour évaluer si, dans les conditions très strictes de laboratoire qui limitent les risques de contamination, les champs magnétiques étaient cancérigènes. À ce jour, les études de longue durée portant sur les animaux de laboratoire (rats et souris, le plus souvent) ont permis d'évaluer le potentiel cancérigène d'au moins 400 produits chimiques. Pour ce qui est des champs magnétiques, les études animales impliquent des recherches d'envergure où l'on mesure l'apparition des cancers chez des groupes d'animaux soumis pendant leur vie entière à différents niveaux d'exposition, souvent très élevés.

Depuis 1997, quatre études animales de longue durée comportant sept expériences sur les champs magnétiques ont été publiées. La première (1997) a été réalisée au Québec par une équipe de l'Institut Armand-Frappier dirigée par le D^r R. Mandeville. Quatre groupes de rats femelles ont été exposés durant 20 heures par jour et pendant toute leur vie à des niveaux de champ magnétique de 2, 20, 200 et 2 000 μ T – cette dernière intensité équivaut à environ 13 000 fois le niveau de champ magnétique ambiant d'une résidence. Ces groupes ont été comparés à des groupes témoins vivant dans les mêmes conditions de laboratoire, mais sans exposition importante au champ magnétique. À la fin de la période d'exposition, près d'une cinquantaine d'organes et de tissus biologiques ont été analysés dans le but d'identifier les tumeurs bénignes et malignes (cancers). Conclusion : aucune augmentation de la présence de tumeurs n'a été observée chez les animaux les plus exposés au champ magnétique, par rapport aux animaux non exposés.

La deuxième étude (1997) a été réalisée au Japon par une équipe de l'Institut Mitsubishi Kasei des sciences toxicologiques et environnementales dirigée par le D^r Y. Otaka. Elle portait sur des rats mâles et femelles. Le niveau maximal d'exposition était de 5 000 μ T. Conclusion : aucune augmentation de la présence de tumeurs n'a été observée chez les animaux exposés, comparativement aux animaux témoins.

Les deux autres études (1999) ont été réalisées aux États-Unis, en collaboration avec le National Institute of Environmental Health Sciences, et ont utilisé les protocoles traditionnels d'évaluation de la cancérogénicité. Les niveaux d'exposition maximums étaient de 1 000 μ T. L'une a exposé des rats mâles et femelles et l'autre, des souris mâles et femelles. Conclusion : peu ou pas d'indice que ces expositions au champ magnétique augmentaient le risque d'apparition de tumeurs.

Autre hypothèse: les champs magnétiques n'augmentent pas en soi le risque de cancer, mais peuvent modifier l'action d'un autre produit cancérigène. Plus de 20 expériences animales ont été réalisées pour tester cette hypothèse, soumettant les animaux à un produit cancérigène connu, puis aux champs magnétiques. Conclusion: dans l'ensemble, les résultats sont négatifs.

Le cancer, en conclusion

À la lumière des nombreuses études réalisées depuis environ 35 ans, il apparaît fort improbable que les CEM, aux intensités existantes en milieu résidentiel et en milieu de travail, entraînent un quelconque problème de santé, même chez les personnes les plus exposées. Les effets biologiques parfois rapportés dans un environnement contrôlé de laboratoire sont de faibles amplitudes. Ils demeurent dans la gamme des fluctuations physiologiques normales. Il semble que leur intensité soit trop faible pour être détectée chez l'être humain dans des conditions normales d'exposition.

À ce jour, les signes ou les symptômes attribuables à l'action des CEM n'ont pas été mis en évidence. Les études montrent peu d'indices que les CEM causent le cancer. Les études *in vitro* n'ont pas montré d'effets génétiques, ni la présence de mécanismes au moyen desquels les CEM pourraient transformer une cellule normale en cellule cancéreuse. Les études animales de longue durée n'ont pas démontré non plus d'effets cancérigènes. Les résultats de près d'une centaine d'études épidémiologiques menées à travers le monde demeurent équivoques.

Analyses combinées sur les champs magnétiques et le cancer

Une analyse combinée (2000) sur le lien possible entre la leucémie infantile et l'exposition au champ magnétique a été réalisée sous la direction du D^r A. Ahlbom. Elle portait sur neuf études épidémiologiques où l'exposition au champ magnétique avait été soit mesurée, soit calculée. Elle intégrait les trois plus grandes études publiées à ce jour (Linet, 1997; McBride, 1999; UKCCSI, 1999).

L'ensemble des neuf études couvre les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, la Suède, le Danemark, la Finlande, la Norvège, l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande, pays qui ont chacun un réseau électrique ayant ses propres caractéristiques. Le regroupement de ces études revenait à comparer les niveaux d'exposition de 3 203 enfants atteints de leucémie et ceux de 10 338 enfants en santé. Conclusion: l'exposition des enfants à des niveaux de champ magnétique inférieurs à 0,4 μ T n'augmente pas le risque de développer une leucémie, alors que l'exposition à des niveaux de 0,4 μ T et plus double ce risque. Cependant, les auteurs n'ont pas exclu la possibilité qu'un mauvais regroupement des cas atteints de leucémie et des témoins puisse exister dans au moins l'une des neuf études. Ceci pourrait expliquer en partie les résultats de l'analyse combinée.

Le D^r S. Greenland a dirigé une autre analyse combinée (2000) qui portait sur douze études épidémiologiques, dont celles de Linet (1997) et de McBride (1999). Ces études couvraient les mêmes pays que l'analyse d'Ahlbom. Le regroupement de ces études revenait à comparer les niveaux d'exposition de 2 656 enfants atteints de leucémie et ceux de 7 084 enfants en santé. Conclusion: l'exposition des enfants à des niveaux de champ magnétique inférieurs à 0,3 μ T n'augmente pas le risque de développer une leucémie, alors que l'exposition à des niveaux de 0,3 μ T et plus augmente ce risque. Ici aussi, les auteurs n'excluent pas la possibilité que le choix arbitraire et la nature différente des mesures de champ magnétique peuvent faire varier ce résultat.

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

Le CIRC est un organisme de recherche scientifique affilié à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Sa mission est, entre autres, de réaliser des évaluations critiques de la cancérogénicité des produits chimiques et des facteurs physiques. Chaque évaluation s'appuie sur un schéma méthodologique, à partir des probabilités de cancérogénicité provenant de données issues d'études humaines et animales. Cinq catégories ont été définies:

- Groupe 1 – l'agent est cancérogène pour l'humain
- Groupe 2A – l'agent est probablement cancérogène pour l'humain
- Groupe 2B – l'agent est peut-être cancérogène pour l'humain
- Groupe 3 – l'agent ne peut être classé quant à sa cancérogénicité pour l'humain
- Groupe 4 – l'agent n'est probablement pas cancérogène pour l'humain

En 2001, le CIRC a évalué la cancérogénicité des champs magnétiques de 50/60 Hz. L'association statistique obtenue par Ahlbom et Greenland (voir page 20) entraine en contradiction avec l'absence de risque de leucémie infantile observée dans les plus grandes études épidémiologiques (voir Le cancer chez l'enfant, page 15). De plus, aucun lien n'a été observé entre l'exposition au champ magnétique en milieu résidentiel et le risque des enfants à d'autres types de cancers. Même constat pour l'exposition en milieu de travail et en milieu résidentiel et le risque de cancer chez l'adulte. Le CIRC a alors estimé que les indices de cancérogénicité des champs magnétiques de 50/60 Hz étaient « limités » chez l'humain. Parallèlement, cet organisme a considéré que les résultats fournis par les études animales constituent des indices « insuffisants » de cancérogénicité concernant les champs magnétiques de 50/60 Hz. Selon sa grille d'évaluation, les champs magnétiques de 50/60 Hz appartiennent donc au groupe 2B.

Soulignons que les évaluations faites par le CIRC ne cherchent pas à déterminer des seuils de dangerosité. Ces estimations quantitatives du risque, selon cet organisme, sont de la responsabilité des autorités nationales et internationales.

Opinion de quelques grandes organisations

Plusieurs opinions sur les effets des CEM sur la santé ont été émises, soit par des groupes d'experts mandatés par des institutions publiques nationales, soit par des organismes internationaux. Voici les plus récentes :

Santé Canada (2005)

Santé Canada est l'organisme fédéral chargé de la santé au Canada. Dans son site Internet, il présente des pages d'information sur plusieurs questions de santé et de sécurité. Une page est consacrée aux types de CEM auxquels la population est exposée dans la vie quotidienne. Nous pouvons y lire :

« La recherche a démontré que les CEM produits par les appareils électriques et les lignes de transport d'énergie peuvent induire de faibles courants électriques dans le corps humain. Cependant, ces courants sont beaucoup plus faibles que ceux produits naturellement par le cerveau, les nerfs et le cœur, et ne sont associés à aucun risque connu pour la santé. Il y a eu de nombreuses études sur les effets de l'exposition aux champs électriques et magnétiques de fréquences extrêmement basses. Les scientifiques de Santé Canada sont conscients que certaines études ont suggéré qu'il existe un lien possible entre l'exposition aux [CEM] et certains types de cancers infantiles. Cependant, lorsqu'on évalue toutes les études, la preuve semble être très faible. [...] Pas besoin de chercher à se protéger de l'exposition quotidienne normale aux champs électriques et magnétiques de fréquences extrêmement basses. Il n'y a aucune preuve concluante de dommages causés par des expositions à des niveaux trouvés normalement dans les environnements domestiques et de travail au Canada. »

Organisation mondiale de la santé (OMS) (2004)

L'OMS est un organisme des Nations Unies spécialisé dans les questions sur la santé. En 1996, il a lancé le Projet CEM pour l'étude des champs électromagnétiques, qui vise à évaluer les effets de l'exposition aux CEM sur la santé et l'environnement. Ce projet est mené en collaboration avec des agences et des instituts de recherche nationaux et internationaux. Dans ses pages Internet, l'OMS affirme :

« L'OMS et d'autres organismes ont procédé à une étude portant sur des sources nombreuses et variées de champs électromagnétiques présentes sur le lieu de résidence ou de travail : écrans d'ordinateurs, matelas d'eau, couvertures électriques, machines à souder à radiofréquence, matériel de diathermie, radars, etc. Il apparait d'une façon générale que l'exposition aux champs le plus souvent présents dans l'environnement n'accroît pas le risque d'une quelconque issue sanitaire défavorable telle qu'avortement spontané, malformations ou maladies congénitales, ou encore faible poids à la naissance. On a parfois fait état d'un lien entre une exposition supposée à un champ électromagnétique et certains problèmes de santé. C'est ainsi que l'on a constaté des cas de prématurité et de faible poids de naissance parmi les enfants de personnes travaillant dans l'industrie électronique. Selon la communauté scientifique, ces cas ne sont pas forcément à mettre au compte d'une exposition à des champs électromagnétiques (contrairement à d'autres facteurs comme l'exposition à des solvants). [...] Il est clair que s'il est prouvé que les champs électromagnétiques accroissent le risque de cancer, l'accroissement correspondant du risque ne peut être qu'extrêmement faible. Les résultats obtenus jusqu'ici présentent de nombreuses incohérences. Quoi qu'il en soit, aucune augmentation importante du risque n'a été mise en évidence chez l'adulte ou l'enfant, quel que soit le type de cancer. Selon quelques études épidémiologiques, il y aurait une légère augmentation du risque de leucémie chez l'enfant en cas d'exposition aux champs électromagnétiques de basse fréquence générés dans la maison. Toutefois, les scientifiques ne sont généralement pas d'avis que ces résultats indiquent l'existence d'une relation de cause à effet entre l'exposition à ces champs et la maladie (contrairement à certains artefacts de ces études ou à des effets sans rapport avec l'exposition aux champs en question). Si l'on est parvenu à cette conclusion, c'est en partie du fait que l'expérimentation animale et les études en laboratoire ont été incapables de mettre en évidence le moindre effet reproductible à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les champs électromagnétiques sont la cause ou agissent comme promoteurs de certains cancers. »

National Institute of Environmental Health Sciences (NIEHS) (1999)

Le NIEHS fait partie des National Institutes of Health, qui sont sous la juridiction du Department of Health and Human Services américain. En 1992, le Congrès des États-Unis a demandé à cet organisme, dans le cadre de l'Electric and Magnetic Fields Research and Public Information Dissemination Program (EMF-RAPID), de mener une évaluation du risque pour la santé que pourraient représenter les CÉM de fréquences extrêmement basses. En 1999, le NIEHS a rendu public un document qui conclut : « *les preuves scientifiques suggérant que l'exposition aux CÉM pose un risque quelconque pour la santé sont faibles* ».

Source : NIEHS Report on Health Effects from Exposure to Power Line Frequency Electric and Magnetic Fields.

Existe-t-il des normes d'exposition aux CÉM ?

En vertu de la *Loi québécoise sur la qualité de l'environnement*, aucun règlement n'a été adopté pour limiter l'exposition de la population aux CÉM de 60 Hz. Le gouvernement du Québec assure cependant un suivi de l'évolution des connaissances dans ce domaine. En effet, le Comité de suivi des études sur les effets des lignes à haute tension sur la santé, qui relève de la Direction de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux, a pris position en 2000 sur la question des CÉM et la santé publique. Cette position ne comporte pas de recommandation quant aux limites d'exposition ou aux distances minimales à respecter pour les installations électriques.

Comme l'indique Santé Canada dans son site Internet, il n'existe actuellement pas de normes canadiennes sur l'exposition du public et des travailleurs aux CÉM de 60 Hz. Depuis une dizaine d'années, ce ministère assure un suivi des connaissances sur ce sujet en collaboration avec l'OMS.

Limites d'exposition aux champs électriques de 60 Hz

	ICNIRP (kV/m)	IEEE (kV/m)
Travailleurs	8,3	20
Public	4,2	5*

* Maximum permis de 10 kV/m sous les lignes à haute tension.

Limites d'exposition aux champs magnétiques de 60 Hz

	ICNIRP (μ T)	IEEE (μ T)
Travailleurs	420	2 710
Public	83	904

Au niveau international, deux organismes scientifiques influents recommandent des limites d'exposition de la population aux CEM: l'International Commission on Non-ionizing Radiation Protection (ICNIRP) et l'Institute of Electric and Electronic Engineering (IEEE). L'ICNIRP, un organisme non gouvernemental, a pour mission d'analyser les risques des rayonnements non ionisants sur la santé humaine. Elle formule des recommandations quant aux limites d'exposition des travailleurs et de la population et agit en collaboration avec l'OMS. Quant à l'IEEE, une association professionnelle internationale, il a notamment la responsabilité d'établir des normes de sécurité. Rappelons que, pour qu'elles entrent en vigueur, les recommandations de l'ICNIRP et de l'IEEE doivent être adoptées par chaque État ou pays sous la forme d'un règlement ou d'une loi nationale.

Les mesures de CEM appliquées au Québec montrent qu'à l'**extérieur** des emprises de lignes à haute tension, la population est rarement exposée à des niveaux non recommandés par l'ICNIRP ou l'IEEE. Cependant, les limites de champ électrique peuvent parfois être dépassées à l'**intérieur** des emprises de certaines lignes. Cela peut se produire lorsque nous nous trouvons sous les fils, à leur point le plus bas, à mi-chemin entre deux pylônes, mais ces situations sont sans conséquence sur la **santé**, selon le Centre international de recherche sur le cancer, affilié à l'OMS.

Que fait Hydro-Québec dans le dossier des CÉM et la santé ?

Même si aucun effet des CÉM sur la santé n'a été établi à ce jour, Hydro-Québec s'engage à maintenir une attitude de vigilance et de prudence dans le dossier des CÉM et la santé. Elle a participé et collaboré avec des partenaires à plusieurs projets de recherche. En outre, elle a élaboré une position d'entreprise sur les CÉM.

Hydro-Québec a également contribué à faire avancer les connaissances sur les CÉM en réalisant ses propres recherches. Elle a mené plusieurs études en collaboration avec des institutions universitaires, Santé Canada et avec d'autres entreprises d'électricité, dont Électricité de France, Ontario Hydro, BC Hydro et la Bonneville Power Administration (Oregon). À cet égard, Hydro-Québec compte parmi les entreprises d'électricité les plus actives.

En 1986, Hydro-Québec adoptait le Plan d'action sur les effets biologiques des CÉM, qui comprenait plusieurs projets de recherche et de communication. La plupart de ces projets sont terminés; d'autres sont en cours de réalisation. Voici les principales contributions:

Projets de recherche

Hydro-Québec a contribué sur les plans financier et technique à la réalisation de plusieurs projets de recherche. Parmi ceux-ci, la caractérisation et les mesures d'exposition aux CÉM générés par ses installations électriques demeurent une priorité.

De même, Hydro-Québec a soutenu la réalisation d'études d'envergure. Par exemple, l'étude épidémiologique franco-canadienne coordonnée par l'Université McGill a porté sur les travailleurs d'Hydro-Québec, d'Ontario Hydro et d'Électricité de France. Aussi, Hydro-Québec s'est associée à d'autres partenaires, dont Santé Canada et Ontario Hydro, pour réaliser à l'Institut Armand-Frappier une étude du développement de tumeurs chez l'animal de laboratoire exposé aux CÉM.

Hydro-Québec a participé à de nombreuses autres recherches traitant de la production des vaches laitières (Université McGill). Elle contribue également à des études portant sur la perception des humains du champ électrique produit par une LHT (Université de Montréal). En outre, elle participe à une recherche à des fins thérapeutiques sur les mécanismes d'interaction des champs électriques avec des tissus biologiques, réalisée au Laboratoire d'organogénèse expérimentale (LOEX) à Québec.

L'Université de Montpellier (France) étudie actuellement la détection optique des micro-tremblements chez les travailleurs exposés aux champs magnétiques alternatifs. Réalisée avec le soutien d'Hydro-Québec et d'Électricité de France, cette étude vise à mieux évaluer les interactions des champs magnétiques avec le système nerveux, interactions qui sont à la base des limites d'exposition établies par l'ICNIRP et l'IEEE.

Projets de communication

Pour assurer une communication avec le public, Hydro-Québec a ouvert en 1991 l'Électrium, un centre d'interprétation des champs électriques et magnétiques. Situé à Sainte-Julie, sur la rive sud de Montréal, l'Électrium accueille environ 20 000 visiteurs par année. Des guides-animateurs fournissent aux visiteurs des renseignements sur l'électricité en général et sur les CEM en particulier. L'Électrium fournit au public une information factuelle et régulièrement mise à jour. Grâce à une ligne téléphonique sans frais, le 1 800 267-4558, la clientèle d'Hydro-Québec peut communiquer avec le personnel de l'Électrium.

Le site Internet d'Hydro-Québec présente des informations complètes sur les CEM. On y trouve de nombreux renvois et références à des sites d'organisations spécialisées en santé publique. Un volet interactif permet également d'en apprendre davantage sur les sources des CEM et les niveaux d'exposition dans la vie de tous les jours.

Outre la présente brochure et le site Internet, Hydro-Québec a publié plusieurs documents sur les CEM. Elle met aussi à la disposition du public un répertoire des études et des recherches qu'elle a menées et auxquelles elle a contribué. Vous pouvez obtenir ce répertoire, soit auprès de l'Électrium, soit en ligne : www.hydroquebec.com, section Développement durable. Enfin, les études et les recherches d'Hydro-Québec ont donné lieu à de nombreuses communications scientifiques et ont fait l'objet d'une quarantaine d'articles dans des revues spécialisées.

Sites Internet à consulter pour informations supplémentaires

Hydro-Québec

www.hydroquebec.com/comprendre/champs

Santé Canada

www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/magnet_f.html

Comité fédéral - provincial - territorial de la radioprotection - Canada (hébergé par le BC Centre for Disease Control)

www.bccdc.org/content.php?item=196

Organisation mondiale de la santé

www.who.int/peh-emf/about/WhatisEMF/fr/index.html

Commission européenne

www.europa.eu.int/comm/health/ph_determinants/environment/EMF/emf_fr.htm

National Institute of Environmental Health Sciences (en anglais)

www.niehs.nih.gov/emfrapid/

National Radiological Protection Board (en anglais)

www.nrpb.org/radiation_topics/emf/index.htm

Health Protection Agency (en anglais)

www.hpa.org.uk/radiation/faq/emf

LEUCAN

www.leucan.qc.ca

Pour en savoir plus sur les CÉM



Communiquer avec l'Électrium

Téléphone : 1 800 267-4558 ou
(450) 652-8977 (région de Montréal).

Visiter l'Électrium

Adresse : 2001, rue Michael-Faraday, à
Sainte-Julie. Sur la rive sud, à 20 minutes
du centre-ville de Montréal. Depuis
l'autoroute 30, prenez la sortie 128
et suivez les panneaux de signalisation
bleus.



Jours d'ouverture

De septembre à mai : du lundi
au vendredi, de 9 h 30 à 16 h ;
le dimanche, de 13 h à 16 h.

De juin à août : tous les jours, de 9 h 30
à 16 h.

Visites guidées gratuites

Réservations requises pour les groupes.

Qui est exposé aux CÉM?

Tous les appareils, équipements et fils électriques génèrent des champs électriques et magnétiques (CÉM). Par conséquent, tout le monde est exposé aux CÉM, que ce soit à la maison, au bureau, à l'école, à l'usine ou dans la rue. De même, les personnes vivant à proximité des équipements d'Hydro-Québec y sont exposées. Le présent document vise à décrire les principales sources d'exposition et à faire le point sur l'état des connaissances quant aux effets des CÉM sur la santé.

Ce document a été réalisé dans le cadre
du Plan d'action d'Hydro-Québec
sur les effets biologiques
des champs électriques et magnétiques.

www.hydroquebec.com

© Hydro-Québec
Direction principale – Communications
Dépôt légal – 3^e trimestre 2009
6^e édition, septembre 2009

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-57042-4 (PDF)

2009G233F

This publication is available in English.



D.3 Préoccupations des publics et réponses d'Hydro-Québec

Date	Publics	Préoccupations	Réponses d'Hydro-Québec
Information générale			
16 juin 2009	Ville de Montréal Arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Rosemont-La Petite-Patrie	Champs électriques et magnétiques (CEM) et impact sur la santé	Aucune étude ne confirme jusqu'à maintenant un lien entre les CEM et des problèmes de santé.
		Crédits associés au programme de mise en valeur intégrée (PMVI)	Aucun crédit n'est prévu si les projets sont réalisés sur des terrains appartenant à Hydro-Québec. Les crédits s'appliquent aux emprises et aux terrains que l'entreprise doit acquérir.
		Présentation de l'ensemble des projets prévus par Hydro-Québec sur l'île de Montréal	Hydro-Québec présentera l'ensemble de ses projets au Comité de travail Gouvernement-Ville de Montréal sur les grands projets.
		Protection des milieux humides	Hydro-Québec prévoit des mesures de compensation pour les impacts de ses projets.
29 juillet 2009	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Interruptions de service	Les travaux effectués dans le poste n'auront pas d'incidence sur la continuité du service.
		Élargissement du lieu d'élimination des neiges usées et gestion de la circulation des camions	L'unité d'expertise immobilière d'Hydro-Québec négocie avec la Ville de Montréal.
		Lien avec le MDDEP au sujet de la perte du milieu humide sur le terrain du poste	Hydro-Québec prévoit mettre en œuvre un mécanisme de compensation de cette perte.
		Impact du bruit	L'objectif d'Hydro-Québec est de ne pas dépasser la norme du milieu résidentiel (40 dB).
11 novembre 2009	Comité de travail Gouvernement-Ville de Montréal sur les grands projets	Impact du bruit	L'objectif d'Hydro-Québec est de ne pas hausser le niveau de bruit en utilisant des transformateurs à bruit réduit. Actuellement, l'autoroute est la source de bruit la plus importante pour les résidents du secteur.
8 décembre 2009	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Compensation de la perte d'un milieu humide	Il y aura compensation de cette perte (modalités à définir).
		Enfouissement des lignes de transport	Il est possible d'enfouir des câbles à 735 kV, mais les coûts sont extrêmement élevés (de 30 M\$ à 40 M\$ par kilomètre).
		CEM et santé publique	Aucune étude ne confirme jusqu'à maintenant un lien entre CEM et des problèmes de santé.
		CEM et ligne souterraine	Les lignes souterraines produisent aussi des CEM.
		Crédit accordé dans le cadre du PMVI	Le crédit s'appliquera au terrain qu'Hydro-Québec doit acquérir.

Date	Publics	Préoccupations	Réponses d'Hydro-Québec
Information-consultation			
31 mars 2010	Conseil régional de l'environnement de Montréal	Impact sur le milieu humide	La configuration de poste proposée est la seule qui réponde aux besoins d'Hydro-Québec.
14 avril 2010	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Impact sonore du poste	Hydro-Québec s'impose des normes rigoureuses en matière de bruit.
		CEM et impact sur la santé publique	Aucune étude ne confirme jusqu'à maintenant un lien entre CEM et des problèmes de santé. Un médecin spécialiste du domaine pourra répondre aux questions lors des rencontres publiques.
		Enfouissement des lignes à 120 kV et possibilité d'utiliser le lieu d'élimination des neiges usées	Les lignes seront enfouies en 2015 et le terrain sera accessible en 2016.
		Impact sur le milieu humide et site de compensation prévu	Le plan de compensation sera certainement réalisé dans l'arrondissement.
20 avril 2010	Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM)	Impact des éventuelles interruptions de service	Le projet ne devrait pas entraîner d'interruption de service. S'il devait y en avoir, un mécanisme d'information est prévu pour les grandes entreprises.
	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) Chambre de commerce de la Pointe-de-l'Île	Site de compensation prévu pour la perte du milieu humide	La décision n'est pas encore prise, mais cette compensation sera réalisée dans l'arrondissement.
21-22 avril 2010	Résidents (activités portes ouvertes)	Protection des arbres et de la verdure	Hydro-Québec prévoit des plantations d'arbres pour dissimuler le poste.
		Disparition d'une partie du boisé ayant des arbres matures	Le projet n'a pas d'impact sur les boisés.
		Impact du bruit	Hydro-Québec utilisera des transformateurs à bruit réduit pour ne pas détériorer l'ambiance sonore.
		Impact visuel lié à la possibilité de rouille sur les pylônes	On utilisera une nouvelle génération de pylônes antirouille.
		Élargir la diffusion de l'information	Hydro-Québec prévoit publier un publiportage dans les hebdomadaires locaux.
30 avril 2010	Groupes environnementaux Comité ZIP Jacques-Cartier Comité de vigilance environnemental	Impact sur un milieu humide faisant partie du couloir écologique essentiel pour la faune de la trame verte de l'Est	Hydro-Québec tient compte de la sensibilité du milieu à l'égard de cette perte et prévoit des mesures de compensation en conséquence. De plus, elle se conformera aux directives du MDDEP.

Date	Publics	Préoccupations	Réponses d'Hydro-Québec
4 mai 2010	Ville de Montréal Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles MDDEP	Crédit accordé dans le cadre du PMVI	Le montant du crédit associé au PMVI n'a pas encore été déterminé. Le crédit s'appliquera à la partie de terrain qu'Hydro-Québec doit acquérir pour réaliser le projet.
		Perte du milieu humide et demande de reconfiguration du poste	Hydro-Québec ne peut reconfigurer le poste puisque tout l'espace prévu est nécessaire à ses installations. Elle prévoit toutefois une compensation pour la perte du milieu humide, qui fait par ailleurs l'objet d'une exigence légale.
		Perte d'un secteur écologique (superficie de milieu humide équivalent à 5,84 ha) situé dans l'écoterritoire de la trame verte de l'Est et nature de la compensation (doit être significative et exemplaire)	Hydro-Québec met tout en œuvre pour trouver une solution acceptable pour le milieu.
9 et 23 juin 2010	Ville de Montréal Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Solution proposée par Hydro-Québec comme mesure de compensation jugée acceptable, mais insuffisante	Hydro-Québec accepte de poursuivre sa réflexion et d'analyser les suggestions des responsables municipaux.

D.4 Correspondance



Montréal, le 10 septembre 2009

Madame Filomena Rotiroti
Députée de la circonscription
de Jeanne-Mance-Viger
5450, rue Jarry est, bureau 100
Montréal (Québec)
H1P 1T9

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et
projets spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Madame la Députée,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivrons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

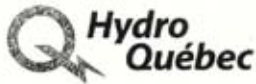
Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rocray
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Montréal, le 10 septembre 2009

Madame Louise Beaudoin
Députée de la circonscription de Rosemont
3308, boulevard Rosemont
Montréal (Québec)
H1X 1K2

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et
projets spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Madame la Députée,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

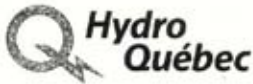
Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rocray
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 21 septembre 2009

Relations avec le milieu et projets spéciaux
Direction régionale – Montréal et direction
Réseau de distribution
8181, avenue de l'Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec
H2Z 1A4

Monsieur Cosmo Maciocia
Maire
Arrondissement Rivière-des-Prairies/
Pointe-aux-Trembles
9170 boul. Maurice-Duplessis
Montréal (Québec) H1M 3M3

Monsieur le Maire,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juillet dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivrons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

Il se trouve que notre visite dans votre arrondissement a eu lieu pendant vos vacances. Aussi, nous vous offrons aujourd'hui la possibilité d'avoir, à titre de Maire, une présentation personnelle de notre projet.

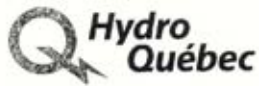
Toutefois, vous jugerez peut-être suffisant de consulter nos trois brochures d'information jointes. L'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les deux autres les zones d'étude de votre arrondissement. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rocray
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (3)
c.c. Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu
963-1580 (07-12) E GAB



Montréal, le 10 septembre 2009

Monsieur Tony Tomassi
Député de la circonscription de LaFontaine
11977, avenue Alexis-Carrel
Montréal (Québec)
H1E 5K7

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et projets
spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Monsieur le Député,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rocca
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Montréal, le 10 septembre 2009

Madame Nicole Léger
Députée de la circonscription
de Pointe-aux-Trembles
3715, boul. Saint-Jean-Baptiste, bur. 100
Montréal (Québec) H1B 5V4

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et
projets spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Madame la Députée,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.


Claude Rocray
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Montréal, le 10 septembre 2009

Madame Francine Lalonde
Députée de la circonscription
de La Pointe-de-l'Île
11975, rue Victoria, bureau 101
Montréal (Québec) H1B 2R2

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et projets
spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Madame la Députée,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rocray
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Montréal, le 10 septembre 2009

Monsieur Pablo Rodriguez
Député de la circonscription d'Honoré-Mercier
7450, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 530
Montréal (Québec)
H1M 3M3

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et projets
spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Monsieur le Député,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rocray
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Montréal, le 10 septembre 2009

Direction régionale – Montréal et
direction Réseau de distribution
Relations avec le milieu et
projets spéciaux
Hydro-Québec
8181, avenue de l'Esplanade, 3A
Montréal (Québec)
H2P 2R5

Madame Line Beauchamp
Députée de la circonscription de Bourassa-Sauvé
5879, boul. Henri-Bourassa est, bureau 305
Montréal-Nord, Québec H1G 2V1

Madame la Députée,

Afin de répondre à la croissance de la demande dans le nord-est de la région métropolitaine de Montréal, la division TransÉnergie d'Hydro-Québec, responsable de la qualité du service de transport d'électricité, devra au cours des cinq prochaines années accroître la capacité de son réseau et assurer la pérennité de ses installations.

Ce projet, qui nécessite des investissements majeurs, touchera particulièrement la rive nord (territoire de Mauricie-Lanaudière) et la partie Est du territoire de l'île de Montréal, soit l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ceux de Saint-Léonard et Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que la Ville de Montréal-Est.

Soucieuse de favoriser l'intégration harmonieuse de ce projet dans le milieu d'accueil, Hydro-Québec a amorcé en juin dernier son programme de communication appelé «*Programme de participation publique*». Ce programme comprend un premier niveau d'information destiné aux partenaires du milieu municipal, aux directions régionales des ministères et aux organismes économiques et socioéconomiques. Ainsi, en juin dernier, nous avons débuté nos rencontres avec les maires et les gestionnaires municipaux concernés. Nous poursuivons notre démarche au cours de l'automne, et à partir de la mi-novembre, avec d'éventuels nouveaux élus.

Nous vous transmettons aujourd'hui quatre brochures d'information : l'une présente l'ensemble du territoire visé par le projet ; les trois autres les zones d'étude spécifiques sur le territoire de Montréal. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel des données disponibles à ce jour.

Cependant, si vous désirez davantage d'informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera au besoin, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

Claude Rochy
Chef Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j. (4)
c.c. Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Madame Nicole Léger, Députée
Circonscription provinciale
de Pointe-aux-Trembles
3715, boul. St-Jean-Baptiste, bureau 101
Montréal, Québec H1B 5V4

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Madame la Députée,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,



Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Monsieur Tony Tomassi, Député
Circonscription provinciale de LaFontaine
11 977, avenue Alexis-Carrel
Montréal, Québec H1E 5K7

Monsieur le Député,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Madame Louise Beaudoin, Députée
Circonscription provinciale de Rosemont
3308, boul. Rosemont
Montréal, Québec H1X 1K2

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Madame la Députée,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rochay

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Madame Filomena Rotiroti, Députée
Circonscription provinciale de
Jeanne-Mance-Viger
5450, rue Jarry est, bureau 100
Montréal, Québec H1P 1T9

Madame la Députée,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin, (514) 385-8888 poste 2235*. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Monsieur Daniel Paillé, Député
Circonscription fédérale d'Hochelaga
2030, rue Pie-IX, local 225
Montréal, Québec H1V 2C8

Monsieur le Député,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Monsieur Massimo Pacetti, Député
Circonscription fédérale de St-Léonard-St-Michel
5450, rue Jarry est, bureau 102
Montréal, Québec H1P 1T9

Monsieur le Député,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Madame Francine Lalonde, Députée
Circonscription fédérale La Pointe-de-l'Île
11 975, rue Victoria, bureau 101
Montréal, Québec H1B 2R2

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Madame la Députée,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Le 12 mai 2010

Monsieur Pablo Rodriguez, Député
Circonscription fédérale Honoré-Mercier
7450, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 530
Montréal, Québec H1M 3M3

Hydro-Québec
Direction régionale – Montréal
et direction – Réseau de distribution
8181, Esplanade, étage 3A
Montréal, Québec H2P 2R5

Monsieur le Député,

À l'automne 2009, nous vous informions de l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'Île de Montréal, notamment dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, ainsi que dans la ville de Montréal-Est. Rappelons que ces projets permettront à l'entreprise d'une part, de répondre à l'accroissement de la demande en électricité dans les années futures, et d'autre part, de remplacer des équipements vieillissants.

Soucieuse de favoriser une intégration harmonieuse de ces projets dans leur milieu d'accueil, Hydro-Québec a rencontré au cours des derniers mois les élus, gestionnaires, et organismes concernés. De plus, des rencontres publiques ont été organisées à l'intention des citoyens directement touchés.

Pour vous tenir au courant de l'évolution des projets, nous vous transmettons aujourd'hui trois brochures associées à chacun d'eux. Nous vous invitons à les lire, vous y trouverez l'essentiel de l'information disponible à ce jour ainsi que des photos ou des simulations visuelles.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler la conseillère responsable de ce dossier dans mon équipe : *Madame Marie Maugin*, (514) 385-8888 poste 2235. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions et organisera si vous le souhaitez, une rencontre à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

La chef – Relations avec le milieu,


Claude Rocray

CR/MM
p.j. (3) brochures
c.c.: Mme Marie Maugin, conseillère Relations avec le milieu



Nicole Léger
Députée de Pointe-aux-Trembles
Whip en chef de l'opposition officielle
Porte-parole pour la Métropole

Montréal, le 29 mai 2010

HYDRO-QUÉBEC

15 JUIN 2010

Relations avec le milieu

Madame Claude Rocray
Chef des relations avec le milieu
Hydro Québec
8181, rue de l'Esplanade, étage 3A
Montréal (Québec) H2P 2R5

Madame Rocray,

Au nom de la députée de Pointe-aux-Trembles, madame Nicole Léger, j'accuse réception de votre lettre 12 mai 2010 concernant l'intention d'Hydro-Québec de réaliser différents projets dans l'est de l'île de Montréal. Je vous remercie d'avoir porté ce dossier à l'attention de madame Léger.

Je peux vous assurer que la députée prendra connaissance de cette correspondance et qu'elle y accordera toute l'attention requise.

Je vous prie d'accepter, Madame Rocray, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent Lancôt
Attaché politique

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2^e étage, bureau 2.129
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-2301
Télécopieur : 418 643-3325

Courriel : nleger-pat@assnat.qc.ca
Courriel : nicoleleger-pat@hotmail.com
www.nicoleleger.org

Adresse de circonscription
3715, boul. St-Jean-Baptiste
Bureau 101
Montréal (Québec) H1B 5V4
Téléphone : 514 640-9085
Télécopieur : 514 640-0857

D.5 Publireportage

Hydro-Québec agrandit le poste du Bout-de-l'Île

Afin de répondre à la croissance de la demande et d'assurer la pérennité de ses installations, Hydro-Québec propose un plan global d'intervention dans le nord-est de la région métropolitaine. Parmi les différents projets envisagés, l'entreprise prévoit l'ajout d'équipements au poste du Bout-de-l'Île, situé dans la partie est de l'île de Montréal.

Le poste du Bout-de-l'Île occupe une position stratégique puisqu'il alimente les autres postes présents dans l'est de l'île. De plus, il dessert une bonne partie de la clientèle

de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le projet du poste du Bout-de-l'Île comprend le remplacement des équipements vieillissants par d'autres plus puissants ainsi que l'ajout de nouveaux appareils. Il faudra également raccorder le poste au réseau à 735 kV présent à proximité.

Hydro-Québec s'efforce d'intégrer, dès l'étape de la conception, des mesures visant à réduire les impacts de ses travaux. Dans le cas du poste du Bout-de-l'Île, elle envisage en particulier les mesures d'atténuation suivantes :

- l'utilisation d'appareils à bruit réduit de façon à ne pas altérer l'ambiance sonore des résidents établis à proximité du poste ;
- la préservation des boisés existants et la plantation d'arbres et arbustes autour du poste, qui permettront de dissimuler les nouveaux appareils, tout comme ils le font pour les appareils en place ;
- l'intégration des mesures d'atténuation aux documents d'appels d'offres.



Poste actuel



Poste projeté

POUR PLUS D'INFORMATION : LIGNE INFO-PROJETS 514 385-8888, POSTE 3462

<http://www.hydroquebec.com/projets/bout-de-ile.html>



D.6 Revue de presse



Hydro-Québec agrandit ses installations du Bout-de-l'Île

Publié le 14 Juin 2010
Mariève Tremblay

Afin de répondre à la demande en électricité sans cesse grandissante dans l'est de Montréal et aussi d'assurer la pérennité de ses installations, Hydro-Québec investira plus de 200 millions de dollars dans un projet d'agrandissement du poste du Bout-de-l'Île.

Sujets :

Hydro-Québec , île de Montréal , Arrondissement de Rivière-des-Prairie—Pointe-aux-Trembles , Avenue Armand-Chaput

Situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairie—Pointe-aux-Trembles, entre l'autoroute 40, l'avenue Armand-Chaput et le boulevard Maurice-Duplessis, le poste du Bout-de-l'Île fournit l'énergie nécessaire à l'alimentation des réseaux de distribution par le biais des différents postes répartis dans l'est de l'île de Montréal. En plus de jouer le rôle de poste source, il dessert à lui seul une majorité de la clientèle de l'arrondissement. « Avec toutes les nouvelles constructions dans le secteur, les travaux sont nécessaires puisque les installations datent de 1956. Les travaux devraient débuter en mars 2012 et se termineront au 2014. Ils permettront pratiquement de doubler la superficie actuelle du poste. En plus de l'agrandissement, il faudra accroître substantiellement la puissance du poste en remplaçant les équipements vieillissants par d'autres, plus puissants, en plus d'en ajouter de plus modernes. On devra également raccorder le poste du Bout-de-l'Île au réseau à 735 kV qui passe à proximité et qui relie le poste de Duvernay au poste de Boucherville », explique Jean-Philippe Rousseau, porte-parole d'Hydro-Québec.

Selon lui, une fois mis en service, les nouveaux équipements permettront de répondre adéquatement aux besoins en électricité de l'est de Montréal, et ce, pendant de nombreuses années.

Qui dit travaux, dit souvent désagréments. M. Rousseau affirme toutefois que les impacts de ce chantier seront mineurs sur la vie des résidents de l'arrondissement. « Il y a seulement deux zones où des résidents restent à proximité. À l'entrée du chantier, sur la rue Armand-Chaput, nous ferons un abat de poussière afin d'éviter la pollution de l'air environnante. Sinon, les travaux seront réalisés de 7 h à 17 h, les jours de semaines. Tous les citoyens pouvant être directement affectés par ces changements ont été rencontrés au mois d'avril lors d'audiences publiques », précise M. Rousseau.

De plus, dans un bulletin publié en avril dernier, la compagnie mentionne qu'elle compte intensifier ses efforts pour intégrer dès la conception du projet des mesures visant à en minimiser les impacts. On y mentionne, entre autres, l'utilisation d'appareils à bruit réduit afin de ne pas détériorer l'ambiance sonore pour les riverains, la préservation des boisés actuels autour du poste qui dissimuleront les futurs appareils, ainsi que l'intégration des mesures d'atténuation du bruit aux documents d'appels d'offres afin de réduire les inconvénients associés aux travaux de construction.